

Bulletin du Conseil communal

N° 23



Lausanne

Séance du 12 juin 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 juin 2019

23^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 juin 2019, à 18 h

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	1076
Séance	1076
Communication	
Ouverture de la séance	1076
Questions orales	1076
Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Pour l'adoption d'un "plan climat" par la Municipalité de Lausanne ». Postulat de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »	
Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Pour l'adoption d'un "plan climat" par la Municipalité de Lausanne »	
Développement	1084
Postulat de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »	
Développement	1085
Rapport	1087
Discussion	1094

Ordre du jour

Voir Bulletin du Conseil communal de Lausanne du 11 juin 2019, première partie

Séance

Membres absents excusés : Mmes et MM. Quentin Beausire, Aude Billard, Thérèse de Meuron, Romain Felli, Benoît Gaillard, Alain Hubler, Sébastien Kessler, Sophie Michaud Gigon, Pierre Oberson, Benjamin Rudaz, Roger Vagnières, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : Mmes et MM. Alix Aubert, Louis Dana, Xavier de Haller, Cédric Fracheboud, Dominique Gigon, André Mach, Mathieu Maillard, Gianna Marly, Sandra Pernet, Vincent Rossi, Nicolas Tripet.

Membres présents 76

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 11

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Notre séance durera jusqu'à 20 h 30 environ. Nous nous déplacerons alors au Forum de l'Hôtel de Ville pour la collation de fin de séance.

Concernant l'ordre du jour, comme cela vous a été communiqué, nous commençons par les questions orales, puis nous passerons aux deux postulats sur le climat. S'il reste du temps, nous prendrons les interpellations. Dans tous les cas, l'interpellation 1 ne sera pas prise ce soir, car l'interpellateur est absent. Si nous avons le temps, nous prendrons donc l'interpellation 16.

Questions orales

Question

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Ma question est pour Mme Litzistorf. Nous avons appris qu'une antenne de téléphonie était à l'enquête sur le bâtiment rue Voltaire 4 depuis le mois de juin, numéro Camac 184 910. Pour diverses raisons, tant liées à la protection du patrimoine qu'à l'aspect de santé publique, ce projet inquiète plusieurs des habitants de ce quartier, qui m'ont contacté.

Sans vouloir surfer sur les peurs et les craintes, il nous paraît en effet important de tenir compte non seulement des critères sanitaires et environnementaux, mais aussi urbanistiques. Le quartier compte un certain nombre de bâtiments à forte valeur patrimoniale par sa proximité avec un secteur ISO I. De plus, nous n'avons pas vu de pancarte orange annonçant la mise à l'enquête, et c'est presque un peu par hasard qu'on a découvert cela. Je souhaite donc poser la question suivante : de quel type d'antenne s'agit-il – 5G ou non – et quelle est la position de la Municipalité sur cette demande ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je vous l'avais dit dans une autre intervention, la fiche ORNI pour les

rayonnements non ionisants ne permet pas de savoir s'il s'agit de 5G ou de 4G, mais au moins les fréquences sont indiquées. Sur ce projet que vous citez, on peut dire que c'est une 5G, que trois mâts et neuf antennes seront installés sur ces bâtiments.

Comme vous l'avez dit à juste titre, il y a maintenant une mise à l'enquête, qui court jusqu'au 4 juillet ; il y a donc des possibilités de faire opposition. Après le travail des services du Canton et de la Ville, qui feront l'évaluation évoquée d'un point de vue patrimonial et environnement au sens large, à partir du moment où cette évaluation sera faite, la Municipalité prendra position.

Sur la question de la petite affiche orange que tout le monde connaît, suite à un renseignement que nous avons pris, malheureusement, l'affichette qui est donnée par la Ville pour être posée par ceux qui souhaitent développer le projet d'antennes a été posée à une fausse adresse ; elle n'était pas posée au 4, mais au 2. Nous avons bien entendu demandé que cela soit réparé et que l'affiche orange soit affichée à la bonne adresse.

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s'adresse à la Municipalité en général, et à son syndic en particulier.

Le mois prochain, du 3 au 19 juillet, se tiendra, sur le territoire de la Commune de Savigny, une manifestation d'envergure pour le 100^e anniversaire de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes. C'est un immense raout qui mobilise toute une région, dans l'enthousiasme, dans l'effort partagé.

Ayant reçu le deuxième livret de fête cette semaine, je suis, à titre personnel, impressionné par la capacité de mobilisation de la région. Quatre-vingts municipalités ont répondu avec enthousiasme. J'ai cherché désespérément Lausanne, mais elle n'y figure pas. Etant la capitale, qui plus est limitrophe et voisine directe des communes engagées, étant une paysanne qui, comme chacun le sait, a fait ses humanités, est-ce que cette absence est due à un oubli, ce que je regretterai, ou à une omission, ce qui me navrerait ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme vous l'avez dit, la Fédération des Jeunesses campagnardes fête ses 100 ans. Elle a été fondée à Lausanne, si je ne me trompe pas. La Municipalité ne peut que saluer cette initiative, sa longévité et l'aspect rassembleur que ces sociétés de jeunesse ont pu avoir, et ont encore aujourd'hui. Je crois que nous avons tous un souvenir de ce qui s'était passé à Vers-chez-les-Blanc. Evidemment, l'événement de Savigny est d'une tout autre ampleur.

La Ville de Lausanne est également fière d'avoir accueilli, tant dans les murs du Grand Conseil qu'à Beaulieu pour le spectacle du 100^e, ainsi que par une marche qui s'est déroulée dans les rues de Lausanne, des événements en lien avec cet anniversaire. Pour le reste, nous essayons de rechercher dans nos mémoires si nous avons bien reçu une demande de figurer dans le livret de fête. Cela nécessite encore quelques recherches de notre part. Il est donc délicat de vous répondre sur ce point.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je prie le secrétaire du Conseil de projeter une image. (*Une image est projetée.*) Cette image a été prise il y a quelques jours à l'entrée du Flon – il y a le passage principal au milieu.

Le Flon est concerné depuis plusieurs semaines par une réfection lourde des surfaces commerciales en sous-sol, avec la création de plusieurs puits de lumière. Or, et c'est l'objet de la question, l'un des deux vient se placer en plein milieu de la rue et interrompt le Flon symbolique, qui est mis en eau en été, et qui parcourt cette rue pour rappeler la présence du Flon souterrain. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de ce projet au moment de l'approbation des plans ? Et estime-t-elle cette construction compatible avec le rapport-

préavis 2017/28, qui a été voté tout récemment par le Conseil communal de Lausanne sur la place de l'eau en ville ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 27 juillet au 27 août 2018 et il n'a suscité aucune opposition et aucune intervention de qui que ce soit. Il a d'ailleurs été jugé admissible du point de vue esthétique par le Service d'architecture, qui n'a pas non plus formulé d'opposition. La Municipalité a octroyé le permis de construire le 25 octobre 2018.

Cela étant, le système de canal et de fontaines était défectueux, selon la société propriétaire, Mobimo. Ce système de quatre fontaines doit donc être relocalisé entre la route de Genève 7 et 17. Le projet est en cours de développement et prévoit, en 2021, de réaménager la voie du Charriot. Un projet sera donc développé en ce sens et le sort du canal sera déterminé à ce moment.

Pour répondre à votre deuxième question concernant la place de l'eau en ville et la compatibilité avec le rapport-préavis 2017/28, la plateforme du Flon et les ruelles sont du terrain essentiellement privé. Dans ce cadre, la Municipalité a relativement peu de marge de manœuvre et peu de compétences sur cette portion du territoire. Elle prend toutefois acte que les fontaines seront localisées à proximité, et nous insisterons, dans ce cadre, pour que le tracé du Flon soit symbolisé dans le développement du projet de réaménagement de la voie du Charriot, qui interviendra en 2021.

Question

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Ma question concerne l'Auberge de Sauvabelin. Nous avons appris récemment par un communiqué de la Municipalité qu'il était prévu de la déconstruire – un autre mot pour raser. J'ai lu sur les réseaux sociaux qu'il y a quand même beaucoup de citoyens qui s'émeuvent de cette situation.

Je sais que cela fait plusieurs années qu'elle est abandonnée, donc l'auberge est en piteux état. On peut lire que les coûts de rénovation seraient exorbitants, mais il y aura certainement des coûts pour améliorer la pinte et améliorer la place. Vu la rapidité avec laquelle cela se passera – j'ai cru comprendre que la démolition se passerait au mois d'août – est-ce qu'on n'aurait pas dû attendre d'avoir un préavis et des propositions avant de raser cet immeuble, qui ne laissera la place à rien pendant quelque temps ? Quelles étaient les options prévues ? J'aimerais savoir un peu plus sur ce sujet, où il y a beaucoup de conditionnel dans tout ce que j'ai pu lire.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La réponse prendra un peu de temps. Comme vous le savez, ce projet a été présenté dans le cadre de la Commission des finances. C'est à ce moment que l'on a présenté les différents éléments qui nous ont amenés à cette « déconstruction » ; ce terme n'est pas une coquetterie, on le verra après dans mon propos.

Il avait effectivement été prévu de rénover cette auberge, mais quand on a regardé son état réel, le projet et le montant lié à la rénovation, avec l'argent qui y était dévolu, on arrivait à faire le socle, c'est-à-dire le rez-de-chaussée de l'auberge, mais pas le premier étage. On s'est aussi rendu compte que les caves étaient dans un piteux état. Avec un constat de ce type, on s'est demandé pourquoi ne pas faire autre chose, avec une réflexion sur l'ensemble du site.

Quand on regarde l'ensemble du site à travers les dernières décennies, on voit son évolution, avec la tour de Sauvabelin, avec le réaménagement, plus proche de nous, et la réhabilitation du site de manière plus naturelle, avec les berges du lac renaturées, avec aussi une place de jeu qui fonctionne très bien. L'équilibre a un peu changé. Si on regarde les demandes de personnes en lien soit avec l'extension de la pinte, soit avec l'utilisation

de la place de jeu, on voit qu'elles sont plutôt en demande, elles pensent que cette auberge tourne le dos à la place de jeu et aux activités. Pourquoi ne pas, justement, avoir un autre projet permettant de faire un lien, et avec une plus grande ouverture ? Ces éléments sont donc issus d'une démarche participative faite l'année passée, où l'on a vu qu'il y a un attachement de la population à des activités et à une offre de nourriture et de boissons sur le site, mais pas un attachement démesuré à l'auberge en elle-même.

On a fait toute une étude patrimoniale, que l'on a présentée aux associations avec le projet, avant de lancer la mise à l'enquête. Quand on regarde les photos – je n'avais pas la question avant, donc je n'ai pas de matériel pour montrer l'évolution du bâtiment de l'auberge –, si l'on regarde la première auberge, c'était un joli petit chalet en bois, qui était très proche des rives du lac, et qui avait un lien très sensible avec les rives. On voit qu'au fur et à mesure des années, notamment dans les années soixante, on a commencé à le dénaturer totalement d'un point de vue patrimonial. On a fait un énorme socle en béton, on a rajouté une véranda, on a fait un peu de bric et de broc, ce qui a mené à quelque chose qui était plus ou moins vivable, mais qui ne correspond plus du tout aux standards de restauration demandés par les tenanciers et par les utilisateurs.

Ce qu'on propose, à la place de cette auberge, ce qui n'est pas rien, c'est de retourner au caractère patrimonial premier. On a repris des images qui ressemblent, dans l'aménagement de la terrasse, à quelque chose d'assez convivial sous forme de guinguette. On a pris ces images de référence sur la terrasse initiale de l'auberge, et c'est ce que l'on a envie de faire comme projet, de rendre cet espace plus ouvert, avec un lien plus ferme, plus tenu avec la place de jeu, avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et avec la possibilité d'avoir une restauration mobile qui viendrait compléter celle de la pinte, qui est conservée et agrandie pour une partie logistique, avec une extension en bois.

Pour finir mon propos, par rapport à des questions financières, le montant prévu pour faire le rez de l'auberge était assez important. Maintenant, avec la déconstruction de l'auberge, avec le réaménagement d'une place, avec les éléments que j'ai évoqués tout à l'heure et l'extension de la pinte, on est bien en dessous du montant prévu.

J'ai évoqué l'idée que la « déconstruction » n'était pas une coquetterie pour ne pas parler de démolition. Bien sûr qu'on ne démolit pas de gaîté de cœur un bâtiment, mais là, on a tous les signaux qui nous donnent la possibilité de faire un autre projet, et cette déconstruction, on la veut participative, avec des implications de jeunes apprentis, avec l'école ETML. On a travaillé de manière très fine sur une déconstruction écologique avec une plateforme professionnelle, qui permet de récupérer tous les éléments déconstruits pour d'autres professionnels. On mettra donc à disposition ces éléments déconstruits de l'auberge de Sauvabelin, notamment pour la population. Il y a donc aussi un projet éducatif derrière la déconstruction de cette auberge. Encore une fois, ce n'est pas de gaîté de cœur que l'on déconstruit, c'est vraiment pour proposer un projet qui nous semble avoir des valeurs ajoutées indéniables pour l'évolution du site.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond. Elle fait référence au communiqué de la Municipalité du 3 juin dernier. Ce communiqué nous annonçait le lancement d'une ultime phase, je cite, « dans l'essai du 30 km/h de nuit sur les avenues Vinet et de Beaulieu ». Cette phase implique, selon le communiqué, un retour, que l'on espère évidemment passer, à une vitesse nocturne de 50 km/h. Dans la mesure où il pourrait permettre de montrer que le 50 km/h est acceptable, ce retour, en tout cas à mes yeux, est inquiétant. Je voulais donc savoir, au nom du groupe, quelle en est la raison.

En ces temps d'urgence climatique, ce qui est attendu, c'est l'extension de la limitation à 30 km/h sur d'autres tronçons de ce que l'on appelle la petite ceinture, dans les rues principales aussi du centre-ville, et cela surtout durant la journée, car c'est durant la journée que la pollution de l'air et la pollution sonore, provoquées en particulier par les transports individuels motorisés, sont naturellement plus élevées que pendant la nuit.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Votre question me permet d'expliquer la situation un peu plus en détail.

Il faut rappeler qu'il s'agit d'un test, mené depuis 2017, sur les avenues Beaulieu et Vinet, en partenariat avec l'Etat. Il était important pour nous de mener ce test de manière rigoureuse et scientifique. Il y avait quatre phases, dont les résultats ont été mesurés de manière tant quantitative que qualitative. Les mesures quantitatives consistaient à mesurer les vitesses, le nombre de véhicules et les décibels. Les mesures qualitatives ont été réalisées par le biais d'enquêtes auprès des automobilistes et de la population.

Les quatre phases se sont déroulées comme suit : d'abord, en mai 2017, il y a eu l'état initial, à 50 km/h, avec les aménagements existants ; une deuxième étape en juin avec le 30 km/h de nuit avec les aménagements existants ; ensuite, il y a eu la réalisation des aménagements sur l'avenue Vinet, donc une troisième étape avec la vitesse limitée de nuit à 30 km/h et les nouveaux aménagements ; enfin, une quatrième étape, actuellement en cours, soit de nouveau la vitesse limitée à 50 km/h avec les nouveaux aménagements. Ainsi, cela nous permet vraiment d'analyser les différentes situations de manière scientifique. Le test est suivi au niveau national, puisqu'un revêtement phonoabsorbant a été posé sur l'avenue Vinet, pour pouvoir distinguer l'impact de la limitation de la vitesse et les variations de décibels correspondants, et d'avoir ainsi l'analyse complète.

Les premiers résultats sont extrêmement réjouissants, puisque les mesures nous indiquent une diminution de 2 à 3 décibels, ce qui correspond à une diminution par deux du bruit ressenti pour les riverains. Nous avons clairement pu relever des taux de satisfaction extrêmement élevés des habitants, ainsi qu'une bonne acceptation de la mesure du côté des automobilistes.

Donc, dans le prolongement de ce test, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ce Conseil, un préavis vous sera soumis cet automne pour vous proposer la mise en place de différentes mesures de modération de la vitesse au sein de Lausanne. Vous aurez alors tout loisir d'en discuter. Mais nous allons clairement dans le sens que vous souhaitez, monsieur Calame. Les tests sont très réjouissants, puisque nous avons, avec l'introduction d'une mesure extrêmement simple, la possibilité de mieux respecter les normes de pollution du bruit. Nous allons donc évidemment aller dans le sens de la modération du trafic et nous vous présenterons toutes ces propositions cet automne.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ma question concerne une résolution acceptée en décembre 2018 concernant la visibilité du Bureau de l'égalité, notamment de la nouvelle déléguée à l'égalité.

Cette résolution demandait d'abord qu'il y ait un communiqué de presse concernant la nomination de la nouvelle déléguée à l'égalité. Ce communiqué de presse est effectivement sorti au printemps de cette année, en avril, je crois. Toutefois, il ne me semble pas qu'il a été repris par la presse ; en tout cas, je ne l'ai pas vu dans la presse. Je sais qu'on a des communiqués de presse et tous ne sont pas repris dans la presse ; on ne peut pas toujours maîtriser ce genre de chose. Ce qui m'a le plus étonnée, c'est qu'on ne l'a pas retrouvé dans le *Lausanne Cités*, par exemple, où j'imaginai qu'on pourrait le retrouver.

La deuxième partie de la résolution disait « que la déléguée à l'égalité de la Ville soit présente sur les pages du site web de la Ville et présente ses compétences ». Jusque-là, il n'y avait pas de modification sur la page web du Bureau de l'égalité, donc j'attendais. C'est une résolution de décembre et on est en juin. Depuis, il y a quelques jours, j'ai entendu en commission Mme Germond dire qu'il allait y avoir un préavis sur la question de l'égalité. Nous avons reçu ce préavis aujourd'hui. J'ai pu en prendre connaissance, mais je ne vais pas discuter du préavis aujourd'hui.

Cela dit, j'ai regardé la refonte des pages internet du site : « la présentation de la politique de l'égalité de la Ville sur internet et sur intranet doit être repensée ». Je suis très inquiète, parce que je me demande ce que « repensée » veut dire. Comme on est au mois de juin, et deux jours avant la grève des femmes, j'aimerais savoir ce que la Municipalité va faire pour donner du sens à cette résolution. Je m'adresse à toute la Municipalité, ou à M. le syndic, ou à toute autre personne qui pourrait répondre à cette question.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci, madame Piron, de nous donner l'occasion de dire tout ce que nous avons prévu en lien avec la Grève des femmes, et toutes les actions que nous avons prévues depuis l'engagement d'une déléguée à l'égalité.

Nous sommes évidemment allés dans le sens de la résolution votée par votre Conseil, puisque nous avons communiqué en détail le nom de la personne et ses compétences. J'aimerais beaucoup que la presse reprenne textuellement tous les communiqués que la Municipalité, et en particulier ceux que je produis, dans les médias, mais il y a la liberté de la presse – heureusement. La presse choisit ce qu'elle souhaite reprendre ou non.

Au-delà des questions de personne, et je ne crois pas que c'est l'objet ici, ce sont bien les actions de cette politique de l'égalité que nous avons pu mettre en place, qui sont importantes. Cela me donne l'occasion de vous dire que nous avons mis en place toute une série d'actions symboliques autour du vendredi de la Grève des femmes. D'abord, le logo de la Ville ; vous aurez sûrement noté que nous avons produit, par une petite astuce, un logo égalitaire, avec un lion et une lionne, qui sont un peu le symbole de la journée institutionnelle Ville de soutien au mouvement de la Grève des femmes, avec, sauf erreur, deux drapeaux avec ce logo qui orneront l'Hôtel de Ville. Un quizz avec des questions sur l'égalité est diffusé au sein de l'administration ; il permettra aux collaborateurs et aux collaboratrices de la Ville d'apprendre un certain nombre de choses sur les questions d'égalité. Et puis, il y a le projet que nous menons avec M. Payot, qui consiste à ouvrir à des femmes, à des « guettes », la fonction de guet pour crier les heures au sommet de la Cathédrale ; c'est M. Payot qui mène ce projet, et désormais les femmes auront la possibilité d'exercer ce métier. Voilà les actions que nous mettons en place pour la journée du 14 juin.

Le préavis répond à plusieurs postulats de votre Conseil. Il vous donne les grands axes de travail sur lesquels nous allons poser notre plan pour l'égalité pour ces prochaines années. Nous sommes allés dans le sens des demandes du Conseil : un congé pour proches aidants, un travail sur la mixité et sur l'égalité salariale. Nous voyons que le nouveau système de rémunération permet de s'approcher de l'égalité salariale. Vous aurez tout loisir d'en discuter en commission et en plénum. Je me réjouis de faire le débat avec vous, madame Piron. Merci de m'avoir donné l'occasion de vous donner tous les éléments sur lesquels nous travaillons pour mettre en place une politique de l'égalité encore plus forte que celle qui existe déjà aujourd'hui.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voulais juste vous dire que je reste encore un peu dubitative sur la visibilité de la déléguée à l'égalité et du Bureau de l'égalité. Je fais effectivement une différence entre une couleur, une lionne ou un lion sur un logo et les questions très terrain que je vous ai posées. J'attends, mais je suis un peu déçue du contenu de la communication deux jours avant la grève.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous avons prévu de réactualiser ces pages. Vous avez vu dans le rapport-préavis que nous avons prévu de faire ce travail de qualité et de visibiliser la présence et l'action de cette personne. Nous sommes concentrés sur ce qui nous semble le plus important : poser le cadre général, la politique, les différentes actions, leur inscription dans le temps, avec un calendrier, les actions pour la grève des femmes. Et oui, cela va venir, madame Piron.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ma question s’adresse probablement à M. le syndic. On a appris aujourd’hui que Swissexpo partait à Palexpo. Même si la rime est bonne, je trouve que l’idée est mauvaise, à mon sens, pour deux raisons. Le Canton de Vaud est un canton agricole par excellence. Cette manifestation, même si ce n’était pas une manifestation de très grande envergure, avait l’avantage d’occuper les Halles Nord et d’avoir lieu dans une période relativement calme au niveau économique. Cette manifestation avait des retombées économiques sur la ville et ses environs. Ma question est multiple. Y a-t-il une explication ? La Municipalité était-elle au courant et a-t-elle été contactée ? Est-ce une décision définitive de la part des organisateurs de Swissexpo ou provisoire ? Pourrait-on le rattraper le cas échéant ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – C’est une décision qui s’inscrit en relative cohérence avec le développement du site de Beaulieu et la mutation que vous avez adoptée il y a quelques semaines au Conseil communal, dans la mesure où les Halles Nord sont appelées à être démolies et affectées à de l’activité économique – les Halles Nord et le front Jomini.

Sans revenir sur l’ensemble du dossier de Beaulieu et du préavis, le postulat de départ est de dire que ce site n’a pas d’avenir économique en reposant simplement sur le fait d’immobilier des dizaines de milliers de mètres carrés pour les utiliser quelques semaines par année pour de grandes expositions. Swissexpo fait partie de ces grandes expositions, ou foires. De toute manière, cette manifestation, qui avait lieu dans les Halles Nord, aurait été amenée à déménager au moment de la démolition et de la réhabilitation des Halles Nord. De ce point de vue, la décision est un peu anticipée.

En réalité, les travaux préparatoires ont débuté sur le site de Beaulieu pour le théâtre et pour la construction du Tribunal arbitral du sport, et ils vont démarrer sérieusement cet été. Ces travaux compliquent l’utilisation d’une partie des surfaces, conjointement aux travaux du Ballet Béjart, qui sont maintenant en chantier et qui occupent provisoirement, pendant dix mois, la Halle 18 ; cela restreint aussi les possibilités d’exploitation de Swissexpo. Dans ce cadre, la décision a été anticipée, mais elle était tout de même inéluctable.

Vous avez mentionné le fait que cette manifestation était importante pour le monde agricole. Elle est effectivement importante pour les éleveurs ; c’est une grande foire pour les éleveurs, d’ailleurs pas uniquement vaudois, c’est une foire nationale. De ce point de vue, on peut être heureux qu’ils aient trouvé une solution alternative, parce que ce n’était pas forcément évident de trouver un centre d’expositions prêt à les accueillir. Il y a des contraintes non négligeables ; il faut accueillir du bétail dans un centre d’expositions pendant quelques jours, mais, entre le montage et le démontage, cela prend un peu plus de temps. Palexpo a accepté de le faire, et c’est tant mieux.

Pour la saison 2020, Swissexpo serait tombée en plein milieu des Jeux olympiques de la Jeunesse. La manifestation aura lieu en janvier 2020. Je le dis ici, car, du point de vue du monde hôtelier, le mois de janvier 2020 sera un mois relativement porteur, puisque les Jeux olympiques de la Jeunesse vont très largement remplir nos hôtels. Effectivement, la manifestation a un impact, comme toute manifestation, comme toute foire, comme le Comptoir Suisse avait aussi un impact sur l’activité hôtelière.

Quand on songe à l’avenir du site de Beaulieu, et c’est la pesée d’intérêts que vous avez fait, et que la Municipalité a fait, que vous avez approuvée, et que le Conseil d’Etat a aussi faite. On doit avoir une réflexion qui va au-delà du seul événement et qui envisage, dans son ensemble, les mètres carrés utilisés pour les activités. C’est bien ce ratio qui était problématique dans le cadre de Beaulieu, soit d’avoir un modèle économique qui repose uniquement sur l’organisation de quelques foires par année pour assurer la viabilité du site. Ce modèle a montré ses limites – c’est le moins que l’on puisse dire. C’est ce qui a présidé au changement que nous avons opéré. La décision de Swissexpo est un peu accélérée pour

les raisons que j'ai évoquées, mais elle est, de ce point de vue, en cohérence avec l'orientation prise par le Conseil communal.

Question

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond, puisqu'elle concerne les places de jeu. Ce week-end, sur la RTS, il y avait un reportage qui montrait des dalles qui protègent les enfants quand ils tombent, qui peuvent aussi être « isophones ». Celles-ci peuvent contenir des substances nocives. Des enfants peuvent même manger de petites particules de plastique. Je voulais savoir si l'on a encore ce type de place de jeu à Lausanne.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous sommes très attentifs à cette question. Nous avons identifié la problématique en lien avec ces dalles depuis un certain temps. Toutes les nouvelles places de jeu sur lesquelles nous travaillons utilisent des matériaux naturels, de type copeaux, gravier rond ou sable pour les zones de chute. Par contre, pour utiliser ces matériaux naturels, il faut creuser une fosse d'environ 50 cm pour disposer d'une masse suffisamment souple pour amortir les potentielles chutes des enfants. Donc, nous le faisons à chaque fois que nous le pouvons.

Il peut arriver que l'on doive parfois utiliser un revêtement synthétique sur des dalles, mais nous n'utilisons plus ce type de dalle. Il reste quelques places de jeu qui en sont encore équipées, mais nous les changeons dès que possible. Le préavis que vous avez voté en début de législature nous permettra de les supprimer dans les quelques places de jeu qui restent. En effet, nous souhaitons désormais travailler avec des revêtements naturels.

Question

Mme Anita Messere (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Préalablement, je m'excuse de ne pas avoir mis mon badge en forme de vache pour la journée, car cela se fête quand même. Je décrète le 14 juin comme la grève de la vache à Lausanne, mais uniquement à Lausanne. Pas de lait – pour personne.

Ma question concerne l'espace de consommation sécurisé. Malgré tout ce qui a été dit par communiqué de presse et dans la presse, je relève que tout ce qui s'est passé au sujet des toilettes au centre-ville, à savoir que nous avons de bons résultats, en réalité, ce n'est pas le cas.

On a aussi constaté que l'espace de consommation sécurisé est moyennement sécurisé. On arrive à vingt ou trente personnes par jour – je pense que trente, c'est bien le maximum, et c'est certains jours. Il est peut-être mal placé, il est peut-être soumis à des heures d'ouverture qui ne sont pas tout à fait correctes. Je sais que le prochain rapport sur l'espace de consommation sécurisé doit sortir trois ans après son ouverture. Il a coûté au Canton de Vaud, mais à nous aussi, un million par année. Est-ce qu'il serait possible de faire une évaluation intermédiaire pour essayer de reparamétrer l'utilisation de ce local ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vous rassure tout de suite, madame Messere, la fréquentation de l'espace de consommation correspond à la fréquentation que l'on trouve dans tous les locaux après trois à six mois d'exploitation. C'est donc une bonne fréquentation. Il faut savoir que vous ne pouvez pas obliger quelqu'un à aller dans un espace de consommation. C'est un acte qui se fait sur le principe d'une libre adhésion. On parle de personnes adultes.

Le projet-pilote va être évalué. L'évaluation finale se fera après trois ans, mais vous aviez demandé qu'une évaluation intermédiaire soit faite après dix-huit mois. Cette évaluation intermédiaire est, bien entendu, en cours. Il y a une semaine, avec les évaluatrices, nous avons également procédé à une enquête qualitative sur le terrain, en questionnant les

personnes pour savoir pourquoi elles s’y rendent et pourquoi elles ne s’y rendent pas, pour que l’on puisse, à chaque fois, adapter notre modèle.

Pour vous rassurer, j’ai aussi participé au colloque européen présentant les salles de consommation à moindre risque, puisque c’est comme cela que s’appelle ce genre d’endroit, pour comparer ce qui se passe dans les différentes villes européennes. Je dois dire que notre espace de consommation a une bonne fréquentation, a une qualité de l’offre importante, qui est bien acceptée par les consommateurs, qui a déjà su modifier les prestations en augmentant le nombre de places pour les inhalateurs par rapport aux injecteurs ; c’était quelque chose que l’on attendait. C’est important.

Si nous devons procéder à des modifications de la prestation parce que c’est demandé, nous y procéderons. Il en va de même pour l’augmentation des heures. Actuellement, l’espace de consommation demande aux consommateurs quelles seraient les heures les plus utiles pour la consommation. Vous allez recevoir, après dix-huit mois déjà, le premier bilan intermédiaire.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – Ma question est pour M. le syndic. Au vu de la situation politique pour des mesures assez fortes pour lutter contre le réchauffement climatique, la Municipalité envisage-t-elle d’intervenir auprès de la direction des tl pour le remplacement, dans les prochaines années, des véhicules thermiques diesel par des véhicules électriques, voire zéro émission ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – C’est évidemment dans ce sens que l’on travaille avec les tl, d’entente aussi avec l’Etat, qui est un acteur central dans cette affaire, au sein du conseil d’administration, avec la Ville de Lausanne et les autres communes, pour un renouvellement progressif du matériel roulant et pour aller vers une flotte totalement écologique. Cela fait d’ailleurs sens, puisqu’une bonne partie du réseau est électrifié. C’est donc dans ce sens que nous travaillons, puisque les indemnités d’exploitation que versent les communes et le Canton doivent permettre le renouvellement de la flotte.

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Pour l’adoption d’un “plan climat” par la Municipalité de Lausanne »

Postulat de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d’avancer au rythme exigé par la science »

Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Pour l’adoption d’un “plan climat” par la Municipalité de Lausanne »

Développement

Le dernier rapport du GIEC¹ indique que pour éviter un dépassement de 1,5 C des températures moyennes reconnu comme dangereux pour la planète, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduits de 45 % pour 2030 par rapport à 2010, pour atteindre le zéro émission nettes en 2050. Or, les ambitions de réduction qui ont été annoncées par les principales nations du globe depuis la Conférence de Paris de 2015 mènent vraisemblablement à un réchauffement d’au moins 3 C pour la fin du siècle.

A la lumière de ces nouveaux éléments, le Conseil Fédéral a déclaré qu’il allait examiner si un renforcement de la politique climatique suisse est nécessaire. Pour rappel, la loi fédérale sur le CO₂ actuellement en vigueur impose, d’ici 2020, de réduire les émissions de gaz à

¹<http://www.ipcc.ch/report/sr15/>

effet de serre de la Suisse d'au moins 20 % par rapport à 1990. En ratifiant l'accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 50 % en 2030 par rapport à 1990. Or à la lumière du rapport du GIEC, l'objectif fixé par la Suisse est probablement déjà obsolète et insuffisant, notamment parce qu'il ne prend en compte que le CO₂ et pas les autres gaz à effet de serre et omet les émissions provoquées à l'étranger par l'importation de biens et services ou par le biais des flux financiers.

La Municipalité de Lausanne a démontré à plusieurs reprises son engagement en faveur du climat. La Convention des Maires, signée en 2009, engage la Ville à atteindre sur l'ensemble de son territoire d'ici à 2030 une réduction de 40 % de ses émissions de CO₂ par rapport à 1990. Les mesures que la Municipalité entend prendre pour atteindre cet objectif n'ont jamais été communiquées au Conseil communal. Depuis le bilan carbone réalisé sur des données de l'année en 2006 en réponse au postulat de Charles-Denis Perrin « Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO₂ », ² on ne sait ainsi guère comment ont évolué les émissions de CO₂ résultant de l'activité de la Ville de Lausanne, et si, celles-ci évoluent favorablement en direction de la transition énergétique souhaitée au niveau cantonal et fédéral. On ignore également tout des ambitions de la Ville en matière de réduction des émissions de CO₂ dans certains domaines, par exemple, en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie de chauffage ou pour ce qui est des bâtiments parfois vétustes du patrimoine administratif. Les mesures nombreuses, mais éparses, prises ces dernières années dans divers secteurs de l'administration ne sauraient constituer une stratégie cohérente de réduction de CO₂ qui nécessiterait, dans l'idéal, un objectif de réduction clair jusqu'en 2050, une liste de mesures pour parvenir à cet objectif, un calcul provisionnel de la contribution respective de chacune des mesures prévues au bilan CO₂ de l'ensemble de l'administration communale et de la Ville de Lausanne, ainsi qu'un concept de monitoring. Des stratégies cohérentes ou partielles de réduction du CO₂ existent, par ailleurs, dans d'autres villes de Suisse, notamment à Zurich, ³ Bern ⁴ ou Genève. ⁵

Conclusions

Puisque l'élaboration d'une stratégie de réduction du CO₂ aiderait à l'identification et à la concentration des efforts de la Ville sur les mesures dont le potentiel de réduction du CO₂ est élevé et les coûts marginaux faibles, la présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal un « plan climat », soit une stratégie coordonnée de réduction des gaz à effet de serre s'appliquant à la Ville de Lausanne et à son administration menant Lausanne sur une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C. Ladite stratégie présente l'évolution de l'ensemble des émissions de CO₂ directement provoqués par l'administration communale depuis 1990 ; définit un objectif de réduction couvrant la période actuelle et au moins jusqu'à l'année 2050 ; propose une liste de mesures à prendre de manière transversale ou spécifique par l'ensemble des services administratifs de la Ville, une estimation de la contribution de chacune de ces mesures à l'atteinte de l'objectif de réduction global, ainsi qu'un système de monitoring transparent et communicable au Conseil communal et au grand public.

Postulat de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »

Développement

Le 8 octobre 2018, le GIEC publiait son dernier rapport ⁶ et celui-ci est sans équivoque : « Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, il faut modifier rapidement, radicalement et de manière inédite tous les aspects de la société ». Les conséquences d'un réchauffement supérieur à 1,5°C seraient catastrophiques pour l'humanité en général et en

²Rapport-préavis 2010/38

³<http://www.stadt-zuerich.ch/gud/de/index/umweltpolitik/klimaschutz.html>

⁴http://www.bern.ch/leben_in_bern/sicherheit/energie_energiestadt-bern_energiestrategie

⁵http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie_energie_politique_energetique

⁶http://www.ipcc.ch/pdf/session48/pr_181008_P48_spm_fr.pdf

particulier pour les pays et populations les plus vulnérables. Des écosystèmes entiers seraient détruits, par exemple 99% des récifs coralliens seraient anéantis avec une augmentation de 2°C, toujours selon ce rapport.

Quelques semaines plus tard, le Living Planet Report 2018 du WWF⁷ était publié et ses conclusions sont sans appel, au même titre que des nombreux scientifiques le relèvent depuis des années :⁸ nous sommes entrés dans la 6^e extinction de masse, et l'homme en est la cause. Depuis les années 1970, les populations de vertébrés ont été réduites de 60%. Ceci est un fait dont l'importance se situe au niveau géologique.

Encore plus récemment, le 13 novembre 2018, étaient publiés les scénarios climatiques suisses⁹ qui montrent des scénarios de sécheresse prolongée, des précipitations extrêmes, des températures tropicales de plus en plus fréquentes et pue d'enneigement l'hiver, sauf si des mesures drastiques sont prises pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Malgré toutes ces nouvelles qui confirment ce que la communauté scientifique répète depuis longtemps, à savoir que la survie même de notre civilisation est en danger si nous n'agissons pas rapidement, les transports en véhicules motorisés privés ne cessent d'augmenter,¹⁰ et ceci de manière encore plus accrue pour les vols en avion. De même, on continue d'importer de la nourriture de l'autre bout de la planète, de produire des déchets et de consommer démesurément.

Il est évident qu'il y a un décalage entre la réalité scientifique et la compréhension de la population, du danger auquel l'humanité fait face.

L'histoire nous a montré que les accords et les engagements globaux ont du mal à se matérialiser en mesures concrètes (cas récent de la loi sur le CO₂ en Suisse) et que les villes s'organisent indépendamment pour atteindre des objectifs du GIEC, viser une décarbonisation de l'énergie, créer une économie inclusive et des communautés durables à l'instar de Los Angeles, Paris, New York ou Amsterdam.¹¹ Un sommet sur l'action climatique,¹² une sorte de COP non étatique, regroupant des villes, régions, entreprises et ONG, a même été organisée en septembre 2018.

Quelques jours avant ce sommet, Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, déclarait que si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent.

Or nous constatons qu'au sein de notre ville, pour traiter un objet, entre son dépôt, son traitement en commission, la rédaction d'un préavis et la mise en place effective, il peut se passer plusieurs années. Nous n'avons pas ce temps en ce qui concerne les actions liées au climat.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de déclarer l'urgence climatique, à l'instar de ce qu'a fait en début d'année Sadiq Kahn, maire de Londres, ou comme vient de le voter le conseil communal de Vancouver et de faire usage du traitement prioritaire, au sein de l'administration ainsi qu'auprès du Conseil communal, pour tous les objets liés de manière directe à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences.

La population doit être informée de l'urgence écologique au sens large afin de susciter une vaste adhésion de sa part à ce défi, probablement le plus grand que notre espèce ait connu.

⁷http://www.panda.org/knowledge_hub/all_publications/living_planet_report_2018/

⁸Accelerated modern human-induced species losses : Entering the sixth mass extinction, Ceballos G, Ehrlich P. et al, Science Advances 19 Jun 2015, Vol. 1, no 5, el 400253

⁹<http://www.necs.admin.ch/ncc/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

¹⁰<http://bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/transport-personnes/prestations.html>

¹¹<http://amsterdam.nl/bestuur-organisatie/organisatie/ruimte-duurzaamheid/making-amsterdam/amsterdam-outlines/> et Sustainability Agenda Amsterdam

¹²Global Climate Action Summit (GCAS), <http://globalclimateactionsummit.org/fr/>

Rapport

Présidence : M. Daniel Dubas

Membres de la commission : Mme Florence BETTSCHART-NARBEL (remplace M. Henri Klunge), M. Matthieu CARREL, M. Valentin CHRISTE (remplace M. Philipp Stauber), Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY (remplace M. Joël Teuscher), M. Johann DUPUIS, M. Romain FELLI (remplace M. André Mach), M. Gianfranco GAZZOLA (remplace M. Sébastien Kessler), Mme Sara GNONI, Mme Esperanza PASCUAS ZABALA, M. Roger VAGNIERES, M. Vincent VOUILLAMOZ

Représentants de la Municipalité et de l'administration communale : Mme Natacha LITZISTORF (Conseillère municipale et directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture), M. Nicolas WAELTI (secrétaire général, Services industriels de Lausanne), M. Raphaël CRESTIN (adjoint au chef de service, Service de l'urbanisme), M. Patrick ETOURNAUD (chef de service, Service des routes et de la mobilité), M. Yves DEILLON (secrétaire général, Direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture), M. Claude THOMAS (délégué à l'environnement, LEA)

Invité : M. Léonard SCHNEIDER, assistant-doctorant en climatologie, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et Université de Neuchâtel

Notes de séance : Mme Maude TISSOT, assistante de projet Pôle Gare

Lieu : Direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture, rue du Port-Franc 18 à Lausanne, 3ème étage, salle 368

Date : 5 avril 2019, 17h00-19h10

1. Introduction

Le président introduit le sujet. Les changements climatiques représentent un défi majeur pour l'humanité et sont d'une grande actualité. De nombreuses personnes manifestent dans la rue pour exiger une action renforcée, notamment de la part des décideurs politiques. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de fin 2018 indique qu'il est urgent d'agir. Si la nécessité d'agir semble désormais largement reconnue, les avis divergent sur les objectifs, le niveau d'ambition, le degré d'urgence et les mesures concrètes.

Comme il s'agit d'une problématique relativement complexe, sur laquelle chacun a un avis ou au moins quelques idées, un spécialiste a été invité pour présenter l'état actuel des connaissances scientifiques et les mesures possibles. On parle souvent « d'urgence climatique », mais quel est effectivement le degré de gravité, et que peut faire une ville comme Lausanne pour éviter les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques déjà perceptibles ? Les informations factuelles données par le climatologue invité figurent en annexe.

Les deux postulats sont discutés l'un après l'autre par la commission, sans l'expert. Comme il s'agit d'une problématique éminemment transversale, des représentants de plusieurs services de l'administration participent à la séance.

2. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un « plan climat » par la Municipalité de Lausanne »

Le postulant explique son postulat en affirmant qu'il y aurait une nécessité de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre, et que la rue s'est emparée de la cause. Selon le dernier rapport du GIEC, au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de près de la moitié jusqu'en 2030, pour atteindre des émissions nulles en 2050. Les traités internationaux et les conventions-cadres des Nations Unies sur les changements climatiques rappellent que tous les pays du monde ont une responsabilité commune face aux changements climatiques, mais une responsabilité différenciée selon leurs capacités. Ce sont les pays développés qui doivent faire les premiers efforts, et il s'agit une

thématique multi-niveau qui concerne toutes les autorités politiques à tous les niveaux. Dans un système fédéral comme la Suisse, les cantons et les communes ont une grande marge de manœuvre (p. ex. politique énergétique, aménagement du territoire, politique des achats publics, politique de la mobilité). Beaucoup de villes ont déjà pris les choses en main, comme par exemple Londres, New York ou Toronto, à la fois au niveau de l'atténuation et de l'adaptation. Le canton de Vaud est en train d'élaborer un plan climat, tout comme la ville de Berne, qui aurait développé selon l'avis du postulant une approche relativement exemplaire.

Un plan climat contient plusieurs points : Premièrement, il faut un système de mesure des émissions de gaz à effet de serre, et non pas uniquement du CO₂. Celui-ci doit prendre en compte les émissions directes provoquées par la Ville (p. ex. bâtiments du patrimoine administratif) et indirectes (effets des politiques publiques). Deuxièmement, il faut un objectif clair de réduction du CO₂. L'accord de Paris a mis clairement la barre à zéro émission net en 2050. A l'échelon d'une ville, il faut des objectifs à court terme, à moyen terme (2030) et à long terme (2050, voire à l'échelon 2100). Ces objectifs peuvent être déclinés par secteur (mobilité, énergie, aménagement du territoire, etc.). Troisièmement, il faut un plan d'action, avec des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés, avec un calcul provisionnel qui déterminera si, avec les mesures prises, nous pouvons atteindre l'objectif fixé. Quatrièmement, il faut un dispositif de monitoring et d'évaluation des mesures prises, qui permet de faire le suivi périodique de l'atteinte des objectifs fixés. Celui-ci doit être transparent et public.

En résumé, il faudrait une politique intersectorielle avec des objectifs transversaux, avec une coordination entre les services de toutes les directions de l'administration communale, mais sans pour autant créer une nouvelle politique publique à part. La protection du climat est à prendre en compte dans toutes les décisions et dans tous les rapports-préavis de la Municipalité. La question laissée ouverte dans le postulat est celle de savoir si un tel plan climat doit contenir un volet adaptation ou pas. Personnellement, le postulant y est assez favorable, même s'il devrait y avoir une hiérarchie claire entre l'atténuation et l'adaptation, la première étant clairement prioritaire.

En réponse à la question de plusieurs commissaires sur le périmètre de la demande politique, le postulant répond que celui-ci comprend les politiques publiques de la Ville et les mesures découlant de la gestion de l'administration communale, dans une interprétation large du texte.

Discussion

Une majorité des membres de la commission salue le postulat et soutient ses grandes lignes. Le plan climat devrait être un outil directeur pour l'ensemble des politiques publiques de la Ville, pour fédérer les gens autour d'objectifs communs. Il est également relevé que le plan d'action ne devrait pas nécessairement être considéré comme un catalogue de mesures figé à mettre en œuvre, mais qu'il faut une planification qui va nécessairement évoluer avec le temps. Une minorité remet en cause la nécessité de consacrer beaucoup de moyens à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et s'abstient par conséquent sur sa prise en considération.

Construction : Plusieurs commissaires soulignent l'importance et la difficulté de focaliser sur les bâtiments privés, notamment à travers des subventions ciblées. La question se pose de savoir si la Ville peut simplifier ses démarches administratives en la matière. Un membre déplore le fait que les subventions pour les chaudières à gaz ne devraient plus exister aujourd'hui. D'autres membres soulignent l'importance de focaliser sur la rénovation des bâtiments scolaires, souvent négligés et peu exemplaires et termes énergétiques.

Mobilité : Plusieurs membres de la commission soutiennent que dans le domaine de la mobilité, il faudrait focaliser sur une échelle de l'agglomération, et non pas uniquement de la Ville. Des transports publics performants et un bon réseau pour la mobilité douce sont

des leviers importants pour la protection du climat. Un commissaire indique qu'il existe des chargements sans fil pour des bus électriques, par induction magnétique. Un autre conteste la pertinence de développer davantage les transports publics, qui seraient souvent peu efficaces en termes d'analyse coûts-bénéfices.

Communication : Certains commissaires mentionnent l'importance d'un plan de communication substantiel avec des informations régulières, notamment pour favoriser un changement des comportements individuels. D'autres ne jugent pas utile de communiquer davantage.

Adaptation aux changements climatiques : Sur la question de savoir si un tel volet doit être intégré à un futur plan climat, plusieurs commissaires saluent la volonté de la Municipalité de s'engager dans une telle approche, et de façon transversale. Cette posture est en rupture nette avec la position qui figurait dans la réponse à un postulat de 2014, qui demandait une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, et auquel la Municipalité avait répondu sur deux pages que la Ville faisait déjà tout ce qu'il fallait. Le Conseil communal avait d'ailleurs refusé cette réponse municipale, la jugeant trop peu développée. Plusieurs commissaires soulignent que le Plan directeur communal (PDCOM) et le Plan général d'affectation (PGA) sont des outils extrêmement importants pour adresser les questions liées aux changements climatiques dans le domaine du développement urbain.

Dans les opinions plus sceptiques, plusieurs commissaires considèrent de façon critique le fait de parler « d'urgence climatique ». Certains trouvent le discours trop « catastrophiste ». Le discours pourrait aussi être plus positif et rassembleur, par exemple autour de projets concrets comme des écoquartiers. Un commissaire doute que l'objectif de zéro émission en 2050 soit réalisable.

Il se pose également la question des compétences institutionnelles de la Ville, qui est souvent seulement un acteur parmi d'autres, et des impacts financiers, sachant que la situation financière de la Ville est quelque peu délicate. Il serait intéressant de chiffrer l'ensemble des mesures prises en lien avec la réponse à ce postulat, et la Municipalité devrait donner une estimation – ou une fourchette – des moyens financiers qu'elle souhaite consacrer à l'atténuation et l'adaptation. Selon un commissaire, la priorité devrait être mise sur l'adaptation plutôt qu'à l'atténuation. Un commissaire salue l'idée d'estimer les coûts de l'action, mais aussi ceux de l'inaction – pour autant qu'on puisse les chiffrer. Les conclusions du rapport Stern¹³ pourraient donner quelques indications à ce sujet.

Un commissaire affirme que seulement 97% de dioxyde de carbone est d'origine naturelle, et seulement 3% provient de l'activité humaine.

Finalement, la question est posée sur comment la Municipalité souhaite mettre en place un plan climat si le postulat est adopté. Mme la Municipale répond que la Municipalité ne considère pas le plan climat comme un outil statique, mais comme un instrument dynamique et systématique, et qui comprendrait une partie « exemplarité de l'administration » et une partie sur les politiques publiques. Il faudra donc le temps nécessaire pour bien entamer les choses. Les changements climatiques figurent par ailleurs également dans le programme de législation.

Décision de la commission : Le postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un « plan climat » par la Municipalité de Lausanne » est accepté pour transmission à la Municipalité par 10 voix pour et deux abstentions.
--

3. Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »

La postulante souligne que les mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre doivent être beaucoup plus conséquentes, et que le temps à disposition pour agir est très court. Le réchauffement de 1.5 degré est presque acquis, et il constitue le maximum

¹³Stern Review on the Economics of Climate Change (2006)

admissible selon le dernier rapport du GIEC de fin 2018. Dans les quatre scénarios présentés dans ce rapport, il y en aurait qu'un seul qui serait réaliste, c'est-à-dire le premier qui est évoqué également dans l'autre postulat. Celui-ci demande de réduire les émissions de CO2 de 58% d'ici 2030, et d'au moins 93% d'ici 2050.

Le postulat demande deux choses. D'une part, il s'agirait de déclarer l'urgence climatique, comme cela a été fait par d'autres villes comme Londres ou Vancouver. D'autre part, il s'agirait de prendre en considération les questions en lien avec le climat de manière à ce que ces objets soient traités en priorité par rapport à d'autres.

D'un côté, le fait de déclarer l'urgence climatique jouerait déjà un rôle symbolique, et même le canton de Vaud l'a fait récemment. Nous avons en premier lieu la responsabilité, en tant qu'autorité morale, de demander aux citoyens et aux entreprises ainsi qu'aux autres autorités publiques à d'autres niveaux de le faire. De l'autre côté, il est plus facile d'agir et moins coûteux si nous entamons les travaux au plus vite.

Discussion

Une majorité des membres de la commission est favorable au renvoi de ce postulat à la Municipalité et juge que celui-ci est complémentaire par rapport à l'autre postulat. L'aspect symbolique et le traitement prioritaire de certains objets seraient d'une importance non négligeable pour faire face à l'urgence climatique, et aussi en réponse aux milliers de personnes qui manifestent dans la rue. Par contre, le pire serait un effet d'annonce symbolique, de déclaration, mais qui ne serait pas suivi d'actes concrets en termes de mesures politiques concrètes. Il y aurait également un décalage évident entre la réalité scientifique d'un côté et le comportement de la population et les décideurs de l'autre côté, qui serait aussi dû au manque d'information et de sensibilisation. Ces activités seraient clairement à renforcer. De plus, la marge de manœuvre d'agir dans différents domaines politiques comme l'alimentation, sans diminuer notre niveau de confort, serait encore assez grande. Des politiques exemplaires de la Ville s'imposeraient surtout aussi concernant sa propre gestion administrative.

Parmi les arguments plus critiques, on peut mentionner le discours « catastrophiste », qui ne serait pas très utile en jouant sur la peur, la volonté d'une récupération politique par certains partis politiques, et des doutes sur la nécessité de traiter certains objets de façon prioritaire, une prérogative du Conseil communal et non pas de la Municipalité. Il pourrait parfois être difficile de décider si un objet est vraiment à traiter de façon urgente, notamment quand le lien avec le climat est plutôt indirect. Il est également relevé que le retard sur l'ordre du jour est aussi lié au nombre d'initiatives trop importantes déposées par les conseillers communaux. Certains commissaires doutent de la compatibilité d'une telle démarche de traitement urgent de certains objets avec la Loi sur les communes. Le risque existerait qu'en ouvrant la boîte de pandore, les groupes politiques voudraient tout à coup faire passer certains intérêts prioritaires avant d'autres.

Certains commissaires rejettent l'idée que la population devrait être informée de façon plus conséquente, ce qui pourrait être perçu comme une forme de propagande. Un commissaire estime que nous n'aurions aujourd'hui pas de problèmes de pollution, de bétonnage et de CO2 si l'initiative sur l'immigration « de masse » avait été mise en œuvre. Il soutient par ailleurs qu'il faudrait plus miser sur de nouvelles technologies, p. ex. en neutralisant les 250 litres de méthane qu'une vache lâche quotidiennement en ajoutant du blé à la nourriture, ou de l'ail avec des écorces d'orange.

Décision de la commission : Le postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science » est accepté pour transmission à la Municipalité par 8 voix pour, deux abstentions et deux oppositions.

Annexe : Présentation de M. Léonard Schneider, climatologue

M. Schneider fait le point sur les principales causes et conséquences du changement climatique qui a déjà eu lieu aujourd'hui et qui va certainement se renforcer.

La présentation de M. Schneider porte sur trois grands sujets :

1. Changements passés et futurs

En moyenne mondiale, nous avons gagné un peu plus d'un degré entre la fin du 19^e siècle et aujourd'hui. Cette moyenne varie d'une région à l'autre. La Suisse a enregistré une hausse plus importante, qui est de presque 2 degrés pour cette même période, car les terres se réchauffent plus vite que les océans, et donc la Suisse se réchauffe davantage que la moyenne mondiale. Ceci est considérable si l'on sait qu'entre une période glaciaire et une période interglaciaire, en moyenne mondiale, il y environ 5 à 6 degrés d'écart. Ainsi, 2 à 4 degrés de réchauffement signifient des conditions de vie sur terre assez différentes.

Différents scénarios sont élaborés par le GIEC pour les décennies à venir. Dans le scénario le plus optimiste, où nous arriverions à limiter le réchauffement mondial à environ 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle, cela impliquerait des changements majeurs au niveau de la politique climatique. Dans un cas plus pessimiste, si rien n'est entrepris, nous irions probablement vers 4 degrés de réchauffement au niveau mondial. Pour la Suisse, il s'agirait probablement d'environ 7 degrés de plus.

Ces augmentations prévisionnelles dépendent des émissions de gaz à effet de serre des prochaines décennies. Le scénario le plus optimiste demande une diminution très conséquente des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial dès 2020 et sera difficile à mettre en place. Mais l'idée serait de s'en approcher le plus possible. Dans le cas où rien n'est entrepris, il y aurait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial tout au long du 21^e siècle. Dans tous les cas, le climat va continuer à se réchauffer dans les prochaines décennies, car les gaz à effet de serre qui sont émis, et qui vont être émis, restent dans l'atmosphère durant plusieurs dizaines d'années. L'objectif fixé dans l'accord de Paris est par conséquent de limiter à 1.5 à 2 degrés le réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle.

2. Conséquences en Suisse

Une des conséquences les plus connues et visibles est le retrait des glaciers. La Suisse a perdu environ 60% de volume des glaciers entre le 19^e siècle et aujourd'hui. Selon les prévisions, une bonne partie des petits glaciers aura disparu d'ici la fin du 21^e siècle. Ceci va poser des problèmes au niveau de la gestion des stocks d'eau, car pour le moment, les glaciers fournissent de l'eau en été quand il fait chaud et sec. Cela sera moins le cas. Pour l'enneigement, tel que nous l'avons constaté ces dernières décennies, il arrive plus tard à l'automne et repart plus tôt au printemps ce qui posera des problèmes notamment dans les stations de ski de moyenne altitude (1000 à 1500 mètres). Au-dessus de 2000 mètres, la neige devrait se maintenir, mais les conditions seront plus difficiles, notamment pour la pratique du ski.

Les épisodes de canicule vont augmenter. Il y aura davantage de jours et de nuits tropicaux (en dessus de 20 degrés) et cela concerne plus les villes, car ces dernières ont tendance à former des îlots de chaleur. Il y a aujourd'hui dix ou quinze jours tropicaux par année, avec des répercussions notamment sur la santé des personnes les plus fragiles (personnes âgées et personnes malades). Cette tendance va se renforcer dans les décennies à venir. La température est plus élevée dans les villes qu'en campagne, car elles ont tendance à former des îlots de chaleur.

Concernant les précipitations, il y aura probablement moins de précipitations en été et un peu plus de précipitations en hiver. Globalement, la quantité totale de précipitations devrait rester plus ou moins stable, par contre on s'attend à davantage de phénomènes extrêmes, c'est-à-dire à la fois des périodes de sécheresse prolongées et des épisodes de

précipitations très intenses. A ce niveau-là, l'année 2018 a donné de bons exemples avec une période de sécheresse inhabituelle et en même temps des épisodes de pluie très intenses, notamment à Lausanne au mois de juin, mais aussi à Sion en août et dans le haut Valais en octobre. Les risques d'incendie augmenteront, tout comme les problèmes d'approvisionnement en eau, y compris pour l'agriculture, et des épisodes de précipitations extrêmes avec des risques d'inondation et de glissements de terrain, etc.

Les conséquences sur les activités humaines, la faune et la flore sont multiples. Pour la faune et la flore, il y a un risque au niveau de la biodiversité pour ces prochaines décennies si le climat évolue trop vite. Certaines espèces n'arriveront pas à s'adapter. De manière générale, certaines espèces vont y gagner et d'autres y perdre. Par exemple, l'épicéa, qui représente le 30% des sujets dans les forêts en Suisse, ne sera plus adapté au climat en basse altitude en raison des étés trop chauds et trop secs, également à cause des attaques du bostryche qui est favorisé par le changement climatique. L'épicéa sera donc plus haut en altitude et ne subsistera plus tellement en plaine. A l'inverse, le chêne qui est pour le moment peu répandu, profitera du climat à la fin du siècle pour s'étendre.

Plus les températures augmenteront, plus des espèces invasives d'autres continents pourraient se répandre, comme le moustique-tigre, qui est arrivé au Tessin et qui pourrait passer au nord des Alpes prochainement. Plus le climat se réchauffe, plus on risque d'avoir des espèces invasives qui s'installent en Suisse.

En ce qui concerne les activités humaines, différents domaines sont et seront touchés. Dans le cadre de la santé, c'est en particulier l'impact des canicules. En été 2003, il y a eu une surmortalité importante en Suisse et dans beaucoup de pays européens en particulier chez les personnes âgées et dans les villes, avec la formation d'îlots de chaleur. L'effet négatif sera moindre en campagne, mais existera néanmoins. Il y aura aussi des impacts sur la sécurité, notamment des risques d'incendie, d'inondation ou de glissement de terrain. Cela concerne en particulier les vallées de montagne, mais aussi les villes. L'agriculture et la viticulture devront également s'adapter à un climat différent dont les périodes de sécheresse. Des variétés cultivées conviendront moins bien et d'autres pourront peut-être se développer davantage par la suite.

3. Solutions par rapport aux changements climatiques.

Tout d'abord, il faut bien distinguer deux axes différents : l'adaptation et l'atténuation. Les deux doivent être combinés et pris en considération. L'atténuation a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation a pour objectif de limiter les conséquences négatives du changement climatique déjà en cours.

On aborde souvent la question des risques liés aux changements climatiques, mais il y a également quelques opportunités, même si le bilan global est négatif. Pour l'adaptation, les conséquences du changement climatique sont globalement assez négatives dans toute une série de domaines, mais il peut y avoir des domaines où des opportunités se créent, comme dans le tourisme estival ou dans la viticulture par exemple. De la même manière, les mesures d'atténuation peuvent être perçues comme des sacrifices, mais elles peuvent aussi permettre de développer de nouvelles technologies, des circuits courts au niveau de l'économie, des transports publics, et même de créer de l'emploi.

Finalement, dans les mesures à prendre, il convient de séparer deux axes. D'une part, la sobriété, et d'autre part, la technologie. La sobriété signifie d'être un peu plus parcimonieux au niveau de la gestion des ressources et d'éviter le gaspillage. Au niveau des technologies, il y a maintenant un développement pour passer à des énergies renouvelables et pour délaisser les énergies fossiles. Au niveau de l'adaptation dans les villes, pour les canicules, nous pouvons lutter contre les îlots de chaleur, notamment par davantage de végétalisation, par l'usage de matériaux qui captent moins la chaleur. L'adaptation peut aussi passer par des comportements en veillant à ce que les personnes les plus fragiles soient bien prises en charge, par exemple.

Il y a des réflexions à conduire par rapport au cycle de l'eau en particulier dans les villes où les sols sont largement imperméables. On peut développer des surfaces qui soient perméables et qui retiennent l'eau et permettent de ne pas la concentrer entièrement au même endroit avec des risques de débordement.

Au niveau de l'atténuation, et notamment de la décarbonisation, il y a une série de domaines concernés, principalement les bâtiments, et les transports, principaux responsables des gaz à effet de serre en Suisse. Pour les bâtiments, il y a l'efficacité énergétique et le développement du solaire thermique ainsi que l'autosuffisance en termes de chauffage et d'énergie. Au niveau des transports, il faut développer des transports publics et des véhicules qui émettent moins des gaz à effet de serre. Pour la nourriture, il faut privilégier des circuits courts et éviter par exemple l'huile de palme qui est une cause majeure de la déforestation, qui elle-même est une des causes la plus importantes du réchauffement climatique. La consommation de biens manufacturés en général, la finance (investissements des caisses de pension) et, de manière plus générale, au niveau politique, un changement de valeurs en prenant en compte systématiquement les questions liées à l'environnement, et notamment au climat.

Questions et réponses

A la question de savoir pourquoi le réchauffement est plus import en Suisse qu'ailleurs, il est répondu que ceci est dû à sa position géographique à l'intérieur des terres et son profil montagneux. Les océans se réchauffent moins vite que les terres. Au niveau de la consommation, les pays qui émettent plus d'émission de gaz à effet de serre n'ont pas plus de réchauffement que les autres, parce que les gaz à effet de serre se mélangent dans l'atmosphère au niveau mondial.

Concernant les effets de canicule également en campagne, l'expert précise que les températures sont plus élevées en ville, ça peut être plus difficile à supporter pour les personnes fragiles en ville. Maintenant, évidemment, les problèmes de sécheresse concernent autant les villes que les campagnes. C'est plus par rapport à la santé qu'en ville, cela peut poser des problématiques plus aiguës.

Il y a également souvent des liens entre les mesures d'atténuation et d'adaptation, parfois avec des effets conjoints, et parfois avec des effets disjoints. Au niveau des synergies, si on végétalise par exemple une ville en plantant des arbres, cela permet à la fois de rafraîchir et de capter du dioxyde de carbone. A l'inverse, dans le cas d'un développement massif d'enneigement artificiel, il s'agit d'une mesure d'adaptation qui accentue les émissions de gaz à effet de serre.

Quant à la question de savoir ce que d'autres villes ont fait pour lutter contre les canicules, des mesures intéressantes ont été mises en place, comme par exemple le projet « Acclimatation » à Sion. Une publication de la Confédération¹⁴ donne quelques pistes intéressantes. Les résultats de ces mesures n'existent pas encore toujours. Mais par exemple une étude à Montréal a montré que les différences de température dans un parc de la ville et dans les rues autour du parc étaient conséquentes, de l'ordre de 5 à 7 degrés.

La question des limites du système considéré est également posée. Lorsque l'on parle de réduction des gaz à effet de serre, on prend en compte uniquement les émissions directes en Suisse. Or, nous savons que par exemple l'impact environnemental global de la Suisse est de l'ordre de 70% à l'étranger, par rapport aux produits et services que nous consommons et qui sont importés. Pour les émissions de gaz à effet de serre, ceux-ci se situent également à plus de 50% à l'étranger. A l'inverse, par exemple, un pays comme la Chine émet beaucoup de gaz à effet de serre, mais en bonne partie pour fabriquer des produits qui vont ensuite être exportés et consommés ailleurs. Effectivement, en Suisse,

¹⁴Office fédéral de l'environnement et Office fédéral du développement territorial (2018), *Quand la ville surchauffe. Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques.*

cela doit être pris en compte. Une bonne partie des émissions de gaz à effet de serre que l'on génère sont en fait comptabilisées à l'étranger.

Par rapport à la question sur la répartition des émissions de gaz à effet de serre liés à la consommation des ménages privés et des industries en Suisse et à l'étranger, l'expert affirme que les bâtiments représentent environ 25 à 30% des émissions. Pour l'industrie, on est plutôt autour de 10% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse.

Une dernière question demande des clarifications sur les effets « de confort », comme les glaciers qui fondent ou la fermeture des stations de ski à moyenne ou basse altitude, et les effets beaucoup plus graves liés à la limite de 1.5 degrés à ne pas dépasser, afin d'assurer les conditions de survie de la civilisation. L'expert répond qu'il sera très difficile d'arriver à un réchauffement de 1.5 degré, mais que 2 degrés sont possibles avec des efforts conséquents. Le gros problème est qu'il est difficile à l'heure actuelle d'estimer les conséquences possibles si on dépasse ces 2 degrés. Il existe différents risques d'emballement, c'est-à-dire que si l'on dégèle par exemple certaines zones de permafrost, notamment en Sibérie, cela va relâcher encore beaucoup plus de gaz à effet de serre stockés dans le sol. Il y a donc un réel risque d'emballement, mais qui est encore difficile à mesurer de manière précise à l'heure actuelle. Mais c'est vrai que, si on arrive à 3, 4 ou 5 degrés, les conséquences risquent de devenir vraiment dramatiques. Si l'on prend la biodiversité, le climat n'est pour le moment peut-être pas encore le principal problème, mais si on dépasse ces 2 degrés, il pourrait y avoir des conséquences extrêmement graves sur la faune et la flore, avec des risques importants de disparitions massives. De manière générale, un pays d'Europe du nord ou d'Europe centrale, comme la Suisse, aura des conséquences moins dramatiques que dans d'autres pays où il y aura des sécheresses en plus, respectivement, des canicules en plus. Cela va vraiment devenir critique au niveau des conditions de vie.

Discussion

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – J'aimerais rappeler brièvement ce que j'ai écrit en introduction. On a traité ces deux postulats séparément, l'un après l'autre.

J'ai insisté pour qu'il y ait des représentants de plusieurs services, puisqu'il s'agit d'une thématique éminemment transversale. Nous avons donc eu l'introduction par un climatologue, qui nous a présenté un aperçu général de l'état actuel des recherches sur le réchauffement climatique, qui semble effectivement être une réalité. J'espère que, par rapport à cela, nous aurons ce soir non pas une discussion sur la réalité ou pas du réchauffement climatique, mais plutôt sur les réponses politiques à apporter, sur la rapidité, sur l'urgence ou pas et le type de mesures à mettre en place, ou pas.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous sommes ici pour discuter de deux postulats. Comme le souhait a été émis par le groupe des Verts de traiter ces deux objets ensemble, j'essaierai de discuter de ces deux postulats en une seule prise de parole, sans m'éterniser, bien que cela soit difficile, puisqu'il s'agit d'un de mes sujets de prédilection. Je ferai un effort. Je commence par le plan climat, pour venir ensuite à l'urgence climatique.

Je ne crois pas qu'une longue description du contexte et de la nécessité d'un plan climat soit utile ce soir. Je m'en tiendrai donc à quelques éléments centraux. Cela a été dit par M. Dubas, il n'est pas forcément nécessaire de s'attarder sur la problématique en soi du changement climatique, bien que j'imagine que certains le feront, à mon grand regret, puisque, depuis la fin des années septante, les scientifiques, inquiets déjà de la problématique du réchauffement climatique, ont documenté avec toujours plus de détails la gravité de ce phénomène.

La problématique du réchauffement climatique et la gravité de ses impacts ne sont pas des informations nouvelles. Ce qui est nouveau, et c'est de cela, à mon sens, dont on doit se réjouir, c'est que les mouvements de pensée et les organisations investies dans la

protection de l'environnement ont réussi à générer une mobilisation sociale autour de cette thématique qui, elle, est inédite. C'est cette mobilisation sociale qui nous oblige aujourd'hui, nous, acteurs politiques et collectivités publiques, à prendre nos responsabilités. Pour paraphraser un slogan de campagne d'un parti politique dont je ne citerai pas le nom : « des actes, pas de blabla ». C'est un parti qui a d'ailleurs cosigné les postulats climat déposés.

Nous sommes d'autant plus obligés à agir qu'au-delà de la pression de la rue, il s'agit d'une obligation issue du droit international : nous avons signé la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et ses divers addendas, dont le protocole de Kyoto et, plus récemment, l'accord de Paris de 2015. Ces accords internationaux nous lient ; ils ne lient pas seulement le gouvernement suisse, mais lient également toutes les collectivités publiques au sein des pays développés et au sein de la Suisse, parce que, comme vous le savez certainement, les échelles d'action pour lutter contre le changement climatique sont multiples, et vont du local à l'international.

D'autres collectivités publiques à l'échelle régionale et locale nous ont déjà précédé dans l'élaboration d'un plan climat. On pourrait citer, loin de chez nous, New York ou Londres, ou, plus près de chez nous, la Ville de Berne, les cantons de Genève, de Vaud et de Fribourg.

Mais parlons concrètement. Un plan climat, qu'est-ce que c'est ? Dans le langage des administrations publiques, il serait plus juste de dire qu'il s'agit d'un plan d'action. Ce n'est pas une loi, ce n'est pas quelque chose qui imposerait aux acteurs privés de nouvelles contraintes ou créerait une bureaucratie inutile, c'est un programme qui définit des objectifs contraignants, mesurables pour les autorités publiques, et un train de mesures et d'actions pour parvenir à cet objectif.

Dans le cadre d'un plan d'action sur le climat, il s'agirait, pour la Ville de Lausanne, de se fixer un objectif de réduction des gaz à effet de serre qui soit, a minima, compatible avec l'accord de Paris. L'accord de Paris nous dit, en substance, qu'il faut baisser les émissions de gaz à effet de serre de 45 % au niveau mondial d'ici 2030 et atteindre des émissions nulles en 2050. Autant dire que nous sommes loin du compte, d'où l'urgence d'agir au plus vite.

Pour donner sens à cet objectif de réduction du CO₂, donc le premier élément constitutif d'un plan climat, nous avons besoin d'instaurer un dispositif de mesures des gaz à effet de serre, dont le CO₂, qui renseignerait en détail sur les secteurs émettant des gaz à effet de serre et sur les émissions directement provoquées par la Ville, par ses politiques publiques et, indirectement, par ses achats et ses investissements. Un tel dispositif de mesure du CO₂ permet un monitoring des émissions, qui doit être réel et transparent, et accessible au public pour que tout un chacun puisse suivre l'évolution de la situation et l'évolution des émissions créées en ville.

Le troisième élément, c'est un train de mesures et d'actions, avec des calculs et des projections, qui permettent de rendre compte de l'effet des mesures que l'on a déjà prises et du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre l'objectif de réduction des émissions. Le dernier élément d'un plan climat, c'est un dispositif d'évaluation, qui permet à tout un chacun dans cette ville – et à nous également, conseillers communaux, qui sommes les gardiens de l'atteinte des objectifs que se fixe la Municipalité – de se rendre compte du chemin déjà parcouru et du chemin restant à parcourir pour atteindre cet objectif de réduction du CO₂.

Finalement, qu'est-ce qui change par rapport à ce que Lausanne a déjà mis en place, ou ce qui existe déjà à Lausanne ? Vous savez peut-être que Lausanne a signé la convention des maires, qui implique un objectif de réduction pour le climat sur le territoire lausannois. Ce qui change, c'est qu'auparavant, les Services industriels étaient un peu seuls au premier plan de cette convention des maires, avec des mesures portant notamment sur Tridel et sur le chauffage à distance. Ce qu'on demande désormais, c'est d'avoir une réelle politique

intersectorielle impliquant une coordination entre les services concernés, de la Mobilité aux finances, en passant par les Services industriels et l'aménagement du territoire, on demande une intégration des objectifs et des considérations climatiques dans toutes les décisions et tous les rapports-préavis de la Ville. Il y a deux façons de le faire. Soit en créant une nouvelle politique publique, soit en intégrant la préoccupation climatique dans toutes les politiques publiques de la Ville de Lausanne. Voilà pour la partie un peu technique de ce qu'est un plan climat.

Venons-en maintenant à l'urgence climatique. La notion d'urgence climatique est plus récente ; elle émerge de ce contexte de mobilisation sociale que l'on connaît autour de la question climatique à l'heure actuelle. C'est une demande qui émane parfois directement de groupes sociaux, de jeunes lors de mouvements politiques, comme Extinction Rebellion, et, en cela, la demande d'urgence climatique doit être considérée de manière sérieuse. En reconnaissance de l'urgence climatique, plusieurs collectivités publiques ont déclaré l'urgence climatique, et c'est en substance ce que le postulat de Mme Gnoni et des Verts nous demande de faire. Il faut reconnaître que déclarer l'urgence climatique, c'est symbolique, et cela a deux fonctions : c'est reconnaître la gravité effective de la situation environnementale, et c'est également reconnaître le combat et les mouvements issus de la société civile, qui luttent en faveur de la protection du climat. Dans cette perspective, il s'agit de quelque chose d'éminemment souhaitable.

Pendant, et là il faut aussi le dire, le symbolisme, donc faire une déclaration de la sorte, peut également avoir une fonction différente. Lorsqu'une collectivité publique déclare l'urgence climatique, sans prendre par la suite le moindre engagement concret, et sans générer le moindre effet sur le terrain, ce qui a été le cas dans un certain nombre de collectivités publiques, notamment en Suisse, cette reconnaissance publique ou politique de l'urgence devient une sorte de « je vous ai compris », clamé à la face des manifestants. Et ce « je vous ai compris » n'a que pour fonction de démobiliser les mouvements sociaux et l'opinion publique, en faisant penser que l'on prend le problème en main, là où l'on n'en a fait qu'une déclaration non suivie d'actes. C'est précisément pour cette raison que les Verts ont habilement, il faut le reconnaître, évité cet écueil en insistant pour que l'urgence climatique soit traitée par la Municipalité et notre Conseil communal en même temps que le plan climat. En faisant ainsi, les Verts se sont assurés du même coup que cette déclaration symbolique qu'ils demandent, cette déclaration symbolique possiblement non suivie d'effets, soit accompagnée d'un plan concret, un plan d'action sur lequel on peut tenir la Municipalité comme responsable et sur lequel on peut juger de l'action de la Municipalité suivant cette déclaration d'intention qu'est la reconnaissance de l'urgence climatique. Dans le contexte lausannois, il est clair que le groupe Ensemble à Gauche, au vu de la complémentarité de ces deux objets, vous recommande d'accepter ces deux postulats.

Néanmoins, il y a un aspect gênant dans le postulat des Verts que je tenais à relever. Là, on touche à une considération politique, qui différencie l'approche que l'on a des problèmes environnementaux dans un groupe comme Ensemble à Gauche et que l'on peut avoir dans un groupe comme les Verts. Je crois savoir que les Verts eux-mêmes sont divisés sur cette question. C'est le lien entre lutter contre le changement climatique et le respect de la démocratie. Je crois que ce point, hélas, n'est pas toujours très clair dans les mouvements comme Extinction Rebellion, par ailleurs. Lutter contre le changement climatique ne doit en aucun cas affaiblir les droits démocratiques et affaiblir la démocratie. Au contraire, ce n'est que par l'acceptation démocratique des solutions que l'on propose pour lutter contre le changement climatique que l'on arrivera à résoudre, peut-être, ce problème et cette grave crise à laquelle on est confrontés actuellement.

Or, parfois, dans la notion d'urgence climatique et dans la manière par laquelle elle est comprise, on trouve un ton catastrophique, et cette notion d'urgence qui, je vous rappelle, est utilisée par certains gouvernements pour supprimer des droits démocratiques, pour accélérer les procédures, pour limiter le droit à la contestation. C'est ce même ton

catastrophiste, que l'on retrouve par ailleurs dans certains écrits collapsologues qui, doit-on le rappeler, ne sont pas une science, mais de la pseudoscience. On retrouve un peu, malheureusement à mon goût, ce ton dans le postulat des Verts, qui par les propositions qu'il émet en fin de texte suggère l'idée que le changement climatique ne peut plus être traité selon les procédures démocratiques habituelles au sein de ce Conseil et dans la Municipalité de Lausanne. Je pense que cela est problématique. Si on peut encourager la Municipalité à mettre le changement climatique au cœur de ses priorités, et donc à donner un traitement d'urgence à la problématique du changement climatique, on ne voit pas comment ni pourquoi on pourrait créer une nouvelle règle de droit pour accorder d'office une priorité à toute initiative des conseillers communaux en lien avec le changement climatique, par rapport à des initiatives qui demanderaient, par exemple, davantage de places de crèche, ou la rénovation d'écoles. Et c'est bien ce que demande le postulat Gnoni, ce qui me paraît problématique.

Pour résumer, formuler une initiative en lien avec le changement climatique ne veut pas encore dire que celle-ci est bonne et qu'elle devrait être traitée en priorité sur une autre. Nonobstant le fait qu'une telle règle créerait une inégalité de traitement entre conseillers communaux, censés être égaux du point de vue de leurs droits démocratiques, nous recommandons à la Municipalité et à ce Conseil d'accepter ces postulats et de leur donner une réponse valable. Mais pour ce qui est de cet aspect traitement d'urgence des initiatives des conseillers communaux en lien avec le climat, nous recommandons à la Municipalité la prudence. Nous lui recommandons même une voie pour traiter cette demande des Verts, qui les légitime, c'est l'article 55 du Règlement du Conseil communal, qui prévoit déjà la possibilité pour les groupes politiques de demander le traitement en urgence d'un objet. Plutôt que de créer un automatisme autour des objets sur le climat, la Municipalité pourrait contribuer à préciser les critères par lesquels le Bureau devrait accorder – ou non – l'urgence à un objet, notamment les objets climatiques lorsque des groupes le lui demandent. Je suis prêt à parier qu'à l'avenir cette possibilité que nous laisse le règlement sera plus utilisée, notamment en lien avec le changement climatique.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Nous sommes montés à deux à la tribune ce soir, mais je souhaiterais que nous soyons tous et toutes ensemble pour parler du plus grand défi que l'humanité ait jamais connu, et je suis assez sûre quand je dis cela. En ce moment, je me tiens devant vous non pas comme Verte, non pas comme conseillère communale, mais comme citoyenne, comme maman, comme humaine, et un peu comme porte-parole du message scientifique qui nous a été donné depuis plus de trente ans et que nous avons eu de la peine à écouter.

Le sujet dont nous traitons ce soir est apolitique, il n'est pas partisan et, que vous soyez de gauche, de droite ou du centre, vous devez tous répondre à la question : quel genre de futur souhaitez-vous pour vous, vos enfants, vos proches et vos amis ?

Nous sommes face à une crise – serait-il utile de le rappeler ? – écologique et climatique sans précédent. Si les rapports du GIEC ou de l'IPDS, qui sera publié cette fin d'année, ne vous sont pas encore familiers, j'aimerais brièvement vous présenter deux rapports, qui vous parleront un peu plus. Le premier est celui du WEF, donc du Forum économique mondial. (*Une image est projetée.*) Il sort un rapport chaque année sur les risques mondiaux. Cette matrice affichée montre la probabilité et l'impact qu'un événement survienne, et on voit que, dans le carré tout en haut à droite, on a les risques de perte de biodiversité et les risques liés au climat, qui sont les plus importants. Dans ce rapport, que je vous invite à lire et qui est très intéressant, on lit : « de tous les risques, c'est en relation avec l'environnement que le monde sombrera le plus clairement dans la catastrophe ».

Un deuxième rapport, qui est également une approche par les scénarios, appelé *Existential climate-related security risk* de David Spratt et Ian Dunlop, dit plusieurs choses essentielles, notamment trois. Historiquement, les scientifiques ont toujours été trop prudents dans leur communication. Nous voyons maintenant que la réalité dépasse même les prévisions les

plus pessimistes. Comme vous l'aurez peut-être noté le 13 mai passé, il faisait 31 °C dans le Cercle polaire. On voit donc que le réchauffement va beaucoup plus vite que ce qui a été prévu. Pour réduire les risques que nous venons de mentionner et préserver la civilisation humaine, il est essentiel de mettre en place très rapidement un système industriel avec zéro émission. Cela nécessite la mobilisation globale des ressources pour faire face à l'urgence. Et la troisième chose que ce rapport dit, c'est que l'institut qui publie cette étude se déclare incapable, en raison de l'ampleur, de modéliser le niveau de destruction lié au changement climatique en 2050 déjà pour les scénarios les moins optimistes.

Je ne vais pas vous faire l'inventaire film d'horreur des scénarios auxquels nous pourrions faire face si nous n'agissons pas, mais plutôt vous dire que c'est une opportunité. Et c'est là que je vous invite tous, comme je disais en introduction, à agir ensemble. C'est une opportunité unique de créer un futur beaucoup plus agréable pour nous tous, avec une société inclusive, des villes plus belles, propres et résilientes, tout en respectant les limites de la biosphère. En effet, la protection du climat et de la biodiversité s'accompagne de plein d'aubaines en matière d'emplois locaux, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie locale ou dans l'artisanat, en particulier dans le domaine de la réparation. Cela ouvre des perspectives pour résoudre, au moins en partie, les problèmes auxquels, vous serez tous d'accord avec moi, nous faisons face, comme la précarisation de la population, l'insécurité, la migration, les pertes d'identité ou les inégalités. Comme dit dans le rapport du WEF, on a besoin de collaboration et d'innovation de toutes parts pour une approche d'action avant qu'il ne soit trop tard.

Le but de notre postulat est donc de déclarer l'urgence climatique pour donner enfin à la crise climatique et environnementale l'importance qu'elle doit avoir, c'est-à-dire une situation de crise qui menace la vie humaine. Donc, dire les choses telles qu'elles sont. Nous nous joindrons ainsi aux mouvements de villes, Etats et pays à travers le monde, qui maintenant totalisent une population d'à peu près 70 millions de personnes, qui ont joint ce mouvement, et, plus près de chez nous, comme Bâle, Yverdon, le Canton de Vaud récemment, ou le Canton du Jura.

Au-delà du geste hautement symbolique, comme le disait M. Dupuis, le but est double. Tout d'abord, informer, sensibiliser, éduquer la population, les collectivités, les entreprises et créer une large adhésion pour passer à l'action. En effet, si l'on a beau lire des rapports scientifiques, rien ne vaut un message clair donné par les personnes qui nous sont proches, donc les personnes que nous avons ici, vous et moi. Ce premier but trouve également un rôle d'exemplarité : par notre déclaration d'urgence climatique, nous pouvons inspirer d'autres villes et créer un cercle vertueux pour l'action.

Le deuxième but de ce geste symbolique est d'accélérer le traitement des objets en lien direct avec la sauvegarde du climat. La déclaration permettra ainsi de mettre la priorité sur ces objets, par exemple le plan climat qui vient de vous être présenté, que nous avons cosigné et que nous soutenons fortement, pour que le groupe de travail qui se penche dessus puisse se mettre à travailler immédiatement, et pas dans le temps normal que prend l'administration pour traiter les objets. Nous avons onze ans pour agir ; pas pour mettre en place un plan, mais pour agir. C'est vraiment demain.

En commission, il y a eu des objections, telles que celle que nous avons entendue tout à l'heure, et aussi sur le fait que cela créerait un précédent pour apporter des sujets en urgence de toute part, comme le harcèlement. Vous l'aurez compris, on ne parle pas du tout du même type d'urgence, donc j'en appelle à votre bon sens. Une autre objection était qu'il est difficile de savoir quels objets sont liés au climat. Sur ce point, j'en appelle encore une fois au bon sens et à l'expertise du groupe de travail qui se penchera sur ces questions, qui mettra en place des mesures concrètes pour nous sortir des énergies fossiles, et qui déterminera la pertinence de l'urgence.

Vous l'aurez compris, chers collègues, votre vote de ce soir sera déterminant pour montrer le type de futur que vous voulez pour vous. Je vous invite donc fortement à soutenir ces deux postulats.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Au nom du groupe PLR, je vous informe que nous allons soutenir le renvoi de ces deux postulats à la Municipalité.

Concernant le plan climat, le PLR est cosignataire de ce postulat, qui nous semble un pas normal et tout à fait souhaitable après la convention des maires et les précédents engagements de la Ville. C'est vraiment ce qui doit venir maintenant pour coordonner les actions de la Ville de Lausanne en vue de baisser ces émissions de CO₂. Sur ce point, je regrette seulement le temps qu'il a fallu à la Municipalité pour se mettre d'accord sur les Directions qui devaient traiter ce postulat. On l'a déposé en novembre et, finalement, on traite sa prise en considération seulement maintenant, malgré une demande d'urgence du Conseil communal. Il y a donc eu un laps de temps relativement important.

Concernant le postulat sur l'urgence climatique, nous allons aussi le soutenir. Nous estimons que c'est un sujet qui a déjà été largement traité, cela a été dit par ma préopinante, par différentes collectivités publiques. Dans ce sens, nous reconnaissons la portée symbolique que peut avoir l'urgence climatique, et nous n'avons pas de problème à ce que Lausanne se joigne à ce mouvement.

Je reste toutefois sceptique sur des questions de forme, qui ont été en partie relevées par M. Dupuis. Tout d'abord, le choix du postulat est un peu curieux, parce que ce qu'on vote ce soir, c'est une demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de déclarer l'urgence climatique. C'est vrai que l'on aura encore le temps avant la déclaration d'urgence réelle, même si, certes, elle aura déjà sa valeur par le choix du plénum. Mais c'est vrai que l'on aurait pu choisir une forme plus directe, comme une résolution après une interpellation, qui aurait été une vraie volonté du Conseil communal.

Ensuite, je ne peux que me rallier aux critiques formulées du point de vue démocratique. Il y a quelques demandes qui sont tout de même curieuses dans ce postulat, notamment celle qui veut que la Municipalité agisse sur l'ordre du jour du Conseil communal. Je suis très curieux de voir comment la Municipalité va répondre à cela. C'est vrai qu'on ne peut qu'inciter à une certaine prudence, parce qu'on ne peut pas non plus avoir des décisions contraires à nos institutions, qui soient prises trop rapidement ou à la légère.

Même si Mme Gnoni s'en défend, je pense en effet que le choix de ce qu'est un objet climatique par rapport à ce qui n'en est pas un est relativement problématique. Tout objet de la Ville de Lausanne qui a une influence sur le territoire est de fait climatique, ce qui veut dire que le réagencement de notre ordre du jour n'aurait pas d'effet. Il y a aussi d'autres objets clairement en lien avec le débat climatique, mais dont l'urgence n'est pas claire. Si je me permets un lien, j'ai eu affaire en commission à l'interpellation que vous avez signée sur les feux d'artifice, que vous avez reliée à la question climatique, mais qui ne me semble pas non plus très urgente.

En guise de pique, je vous rappelle que l'ordre du jour du Conseil communal appartient principalement au Conseil communal. Nous avons une année de présidence Verte, qui a vu différentes expériences de cet ordre du jour, mais, malgré tout, nous n'avons pas eu de séance thématique « climat ».

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Au nom du Centre – PDC, Vert'libéraux, je félicite l'initiative de Daniel Dubas, président rapporteur, d'avoir invité en commission un expert du climat, qui nous a présenté un état des lieux objectif et des connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique, ainsi que sur de potentielles mesures d'adaptation et d'atténuation.

Le plan climat sollicité par Johann Dupuis demande à la Municipalité une stratégie de réduction des gaz à effet de serre conforme aux accords de Paris à l'échelle de la Ville de Lausanne. Les débats en commission ont clairement établi que le périmètre concerné par

ce plan comprend autant les activités de l'administration que celles des habitants ou des entreprises de la ville, notamment via des politiques publiques en matière de mobilité ou de chauffage des bâtiments. Donc le Centre – PDC, Vert'libéraux, soutiendra avec enthousiasme la transmission de ce postulat à la Municipalité et vous invite à faire de même, dans la perspective de traiter avec vous le programme demandé.

De notre point de vue, le postulat de Sara Gnoni, qui demande de déclarer l'urgence climatique, complète habilement le plan climat en lui conférant, d'une part, un poids symbolique à la hauteur des attentes manifestées par les habitantes et habitants de la ville et, d'autre part, en permettant un traitement prioritaire des initiatives et des rapports qui leur répondent. Comme Vert'libéral, je rappelle que notre collègue député Laurent Miéville a soumis une résolution similaire au Grand Conseil vaudois, qui l'a soutenu largement ce printemps.

Partageant les objections énoncées contre les discours catastrophistes, qui veulent distiller la peur, le Centre – PDC, Vert'libéraux est au contraire convaincu qu'il existe des solutions d'avenir autorisant à la fois des conditions de vie agréables pour tous conjointement à une préservation des ressources naturelles. Certains que ces deux postulats se complètent harmonieusement, nous vous invitons à reconnaître l'urgence climatique en envoyant tant le postulat plan climat que celui sur l'urgence pour étude et rapport à la Municipalité.

Mme Anita Messere (UDC) : – La Suisse est responsable de 0,1 % des gaz à effet de serre de la planète – je l'ai appris assez récemment.

La mode actuelle encourage les efforts. Comme les pantalons sous les bras, c'est, hélas, la mode et, par définition, cela ne durera heureusement pas, une actualité en chassant une autre. Il ne faudrait pas croire que les trois micromanifestations de 0,2 % de la population suisse soient une garantie de prise de conscience, même si c'est la nourriture actuelle des médias. Alors, chacun doit amener sa pierre, mais, restons réalistes, la Suisse a une influence dérisoire sur la globalité de la problématique. On est la goutte d'eau dans l'océan, ce n'est pas nous qui avons les fleuves de déchets qui sont par là. Ces images, je les vois tous les jours, et ce n'est pas chez nous que cela se passe.

Une fois de plus, si on prenait le problème à la base, on se rendrait à l'évidence que 4 milliards d'individus de plus, qui rêvent de vivre à l'occidentale, augmentent l'empreinte écologique et que nos efforts locaux sont vains globalement si on ne permet pas aux femmes d'avoir accès aux moyens de contraception – et non pas de forcer la contraception.

Avec une croissance de la population locale de 45 000 à 100 000 personnes par an – cela dépend ; cette année c'est 45 000, ce qui fait qu'on a beaucoup plus de logements vides et de chômage en moins –, on ne va pas pouvoir préserver notre qualité de vie ici. Dans toute interrogation, la question est toujours « combien ? », disait le directeur de Swisscom, Carsten Schloter.

Ces objets surfent sur la mode actuelle et nous n'avons pas attendu les Verts ou ce qu'Ecopop appelle les pastèques – vert dehors et rouge dedans –, pour trouver les moyens d'empoigner certaines conséquences de la surpopulation. Je vivrai modestement et ne lirai pas la réponse de la Municipalité.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je vais intervenir en deux parties. La première sur le postulat de M. Dupuis, la seconde sur le postulat de Mme Gnoni.

S'agissant du postulat de M. Dupuis, nous admirons, bien sûr, la ferveur avec laquelle il nous a présenté son sujet à la tribune tout à l'heure. Je crois que l'histoire a montré de longue date l'amour d'une certaine frange de la gauche pour les grands plans. Elle nous a aussi montré, avec une régularité assez déconcertante, combien ces plans avaient tendance à échouer.

Pour le dire un peu plus clairement, il faut constater que, dans ce postulat, aucune mesure concrète n'a été évoquée. On nous a dit qu'il fallait en prendre, mais on ne nous a pas dit lesquelles. L'intervention de treize minutes à la tribune de M. Dupuis tout à l'heure ne nous a pas davantage éclairés, ce qui est tout de même un problème quand il s'agit de voter sur un postulat. On a bien compris qu'il souhaitait que la Ville prenne des mesures, mais on n'a toujours pas compris desquelles il s'agit. Nous avons donc un peu de peine à savoir sur quoi l'on vote précisément.

Par contre, ce que l'on sait avec une grande clarté, d'autant plus depuis le débat d'hier soir, c'est que la Ville n'a pas les moyens de ses ambitions. L'urgence qu'il faudrait déclarer au plus vite à Lausanne, mesdames et messieurs, ce n'est pas l'urgence climatique, c'est l'urgence financière. Donc, si ce postulat devait être pris en considération, bien sûr, nous nous réserverons le droit de faire une proposition qui irait dans ce sens.

A l'heure actuelle, non seulement nous ne savons toujours pas précisément ce qui est demandé comme mesures concrètes dans ces propositions, mais, ce qu'on sait, c'est que, très clairement, la Ville n'a pas de marge de manœuvre financière significative qui permettrait d'implémenter quoi que ce soit de consistant, en tout cas qui dépasserait le stade du symbole. Nous sommes donc très empruntés sur le postulat de M. Dupuis, et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir à son propos.

S'agissant du postulat de Mme Gnoni, elle nous demande deux choses. Tout d'abord, le traitement prioritaire des objets dits climatiques dans l'administration et au Conseil communal, et puis de déclarer l'urgence climatique. Je vais d'abord intervenir sur le fond et, ensuite, sur la forme – une fois n'est pas coutume.

D'abord, il est question que la Municipalité fasse usage du traitement prioritaire en interne de l'administration, si j'en crois l'intitulé du postulat. Il s'agit là d'une problématique de cogestion, dans la mesure où il n'appartient pas au Conseil communal d'expliquer à la Municipalité comment elle doit gérer les fonctionnaires qui sont sous sa responsabilité. C'est aussi faire un procès d'intention à la Municipalité que d'imaginer qu'elle traînerait des pieds dans le traitement des dossiers. Donc, là, il y a une approche que nous avons un peu de peine à comprendre au regard des majorités politiques en présence.

Et puis, le traitement rapide devant le Conseil communal n'est, à l'heure actuelle, absolument pas un problème. Je crois que nous avons un exemple tout à fait contemporain, le préavis sur la construction du Collège de Béthusy. C'est l'illustration la plus parfaite. En moins d'un mois, la commission a été convoquée, a siégé, a rendu son rapport et le Conseil communal va voter le préavis à la fin du mois. Je ne pense pas qu'on peut vraiment dire que le Conseil communal traîne des pieds non plus. Il est un peu cocasse que cette proposition émane des Verts, alors que l'on sait – statistiques du Bureau du Conseil à l'appui – qu'ils sont responsables d'une bonne partie de l'engorgement de notre ordre du jour. Il y a tout de même quelque chose qui m'échappe.

Cela a été dit tout à l'heure, le Grand Conseil a adopté une mesure similaire, ce qui m'échappe un peu aussi, dans la mesure où le Grand Conseil avait tendance, ces dernières années, à se retrouver au chômage technique. Mais, enfin, les choix du Grand Conseil lui appartiennent. Et puis, on a un problème sur le fond : il est difficile de définir précisément ce que recouvre ce postulat. Je rappelle que, suite à une décision du Conseil communal, tout préavis municipal doit obligatoirement comporter un point sur la compatibilité avec le développement durable. Alors, on nous a dit qu'il faut faire preuve de bon sens, mais est-ce que, en faisant preuve d'un certain bon sens, on ne pourrait pas soutenir que tout préavis municipal est, par définition, relié aux questions climatiques ?

On voit que l'on est un peu en position du serpent qui se mord la queue. Je comprends l'approche qui consiste à déclarer des priorités climatiques, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, chacun va y aller de sa petite thématique prioritaire. Pour certains, il s'agit du plus grand défi de l'humanité ; pour d'autres, il s'agit de se faire élire au Grand Conseil ou autre. Enfin, on comprend bien qu'il y a toute une série de sujets

qui pourraient, tout à coup, faire l'objet d'une urgence absolument plus urgente que celle du voisin. Cela pourrait être, pour la droite de ce Conseil, l'assainissement des finances, la politique de sécurité, la lutte contre le deal, que sais-je ! Pour d'autres, cela pourrait être la politique d'asile, les accords de Dublin, ou la politique fiscale fédérale, puisqu'on sait que certains ici aiment bien inviter des sujets qui concernent d'autres échelons institutionnels de ce pays. Le PLC pourrait proposer une soirée thématique sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, tant qu'on y est. Pourquoi pas ? Ce serait sans doute un débat très intéressant et très polarisé aussi.

En clair, ce que demande ce postulat, c'est de prioriser les sujets chers aux Verts. C'est de bonne guerre de leur part que d'essayer, mais, évidemment, nous voyons cela comme une prise en otage de l'ensemble du Conseil communal, et c'est évidemment une approche que nous ne pouvons pas soutenir pour notre part.

S'agissant de la dernière demande de ce postulat, je cite le texte : « la population doit être informée de l'urgence écologique au sens large, afin de susciter une vaste adhésion de sa part à ce défi, probablement le plus grand que notre espèce ait connu ». Mme Gnoni a dit tout à l'heure qu'il s'agissait d'informer, de sensibiliser, d'éduquer. Mais je crois que, sauf à vivre dans une grotte, ou ne pas avoir ouvert un journal ou tout autre média pendant les dix dernières années au moins, il n'existe à peu près personne dans ce pays qui ne soit pas déjà amplement informé sur ces questions. Et puis, demander à la Municipalité de fournir de l'information c'est, quelque part, se substituer aux médias. Je comprends à la teneur des questions orales que l'on a eu tout à l'heure que certains sont insatisfaits que les médias ne reprennent pas systématiquement et religieusement les communiqués de presse de la Municipalité, mais, enfin, très franchement, on ne voit pas très bien ce que la Municipalité pourrait faire de plus que ce que les médias font déjà aujourd'hui. En l'occurrence, demander à l'une de se substituer aux autres me paraît être très malsain par rapport au fonctionnement démocratique de ce pays. Cette demande revient à demander à la Municipalité de faire de la propagande d'Etat, et c'est quelque chose de tout à fait inacceptable. Evidemment que nous n'allons pas le soutenir.

S'agissant de la forme, nous avons aussi un gros problème. Il s'agit ici d'un postulat, c'est-à-dire une demande faite à la Municipalité d'étudier l'opportunité de faire quelque chose ou prendre une mesure. Ici, il s'agirait de requérir de manière systématique l'urgence devant le Conseil communal. Cela serait constitutif, cela a été dit, de sérieuses ingérences dans le fonctionnement du Conseil communal. Il faut rappeler que la procédure d'urgence est une intrusion assez sérieuse dans l'ordre du jour du Conseil communal, et elle doit être utilisée avec la plus grande mesure et parcimonie. Je pense aussi que la compatibilité de cette mesure avec la Loi sur les communes n'est pas tout à fait assurée. Si l'on voulait vraiment aller dans ce sens, cela ne devrait pas se faire par voie de postulat, mais par un projet de règlement en tant que tel ou par la révision du Règlement du Conseil communal, qui, cela tombe bien, est en cours actuellement. C'est purement une question d'organisation interne du Conseil communal, et je suis un peu étonné que l'on vienne demander à la Municipalité de s'ingérer dans les affaires de fonctionnement interne du Conseil.

D'autres ont évoqué tout à l'heure comme solution à ce problème que la Municipalité précise selon quels critères le Bureau accorderait ou non l'utilisation de l'article 55 du Règlement du Conseil communal. Mais, à nouveau, il s'agit là d'une violation absolument crasse de la séparation des pouvoirs, et je ne comprends pas comment on peut sérieusement soutenir une telle approche dans ce plénum.

Pour ce qui me concerne, je salue en revanche le discours de M. Dupuis, qui s'insurge contre un certain ton catastrophiste de certains, dans ce Conseil ou ailleurs. Je partage son appréciation selon laquelle la lutte contre le changement climatique ne peut affecter les droits démocratiques. On aimerait que ce soit le cas sur tous les sujets. Je ne vais pas lui faire l'injure de lui rappeler que certains éminents représentants de son parti, par le passé,

étaient un peu moins regardants ou soucieux de l'aspect de l'Etat de droit, en appelant, par exemple, la Municipalité à s'affranchir du respect du droit supérieur dans les affaires de droit d'asile. Donc là, je pense qu'il y aurait aussi quelques violons à accorder.

On nous a dit que c'était un sujet apolitique. J'observe que la récupération faite est amplement politisée. On est dans le chantage aux symboles, on est dans un postulat qui viole le droit du Conseil communal et qui réclame la propagande d'Etat. Franchement, on se pince pour y croire. Je pense que ce postulat ne mérite sérieusement qu'un non.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Le changement climatique n'est pas un problème du futur. Il nous affecte déjà maintenant. Les orages exceptionnels de l'an passé à Lausanne nous montrent comment un événement météorologique extrême peut affecter le fonctionnement de notre ville. Et les canicules à répétition et en augmentation affectent la santé et la qualité de vie de bon nombre de Lausannoises et Lausannois, par exemple, mais pas exclusivement, les personnes âgées et isolées.

Mais agir pour le climat doit offrir des perspectives. Offrir des perspectives d'emploi, d'amélioration de la qualité de vie, des villes plus vivables, plus agréables, plus adaptées à des climats chauds. Ainsi nous, socialistes, concevons le problème climatique comme un problème grave, mais aussi comme un défi que nous pouvons traiter à notre échelle, avec de la volonté politique et des investissements publics. Si nous ne le faisons pas ainsi, nous n'obtiendrons pas le soutien nécessaire de la population, ou alors, nous risquons de créer une nouvelle fracture sociale, par laquelle les plus aisés peuvent se payer un mode de vie sain, écolo et préservé, tandis que les plus démunis doivent subir doublement les coûts de la transition énergétique et les catastrophes climatiques.

Nous sommes convaincus que les changements de comportement individuel se feront facilement lorsque des alternatives concrètes auront été déployées. L'Etat doit investir pour faciliter la transition énergétique, pour fournir les infrastructures indispensables à la population plutôt que de se contenter de taxer les mauvais comportements. Vous l'avez sans doute vu dans les journaux, le président du PS, Christian Levrat, propose de créer un Plan Marshall pour le climat en Suisse, avec un investissement de 12 milliards. C'est en tout cas un montant de cet ordre qui devra être investi à l'échelle de la Suisse, et même probablement plus, pour atteindre les transformations nécessaires dans le secteur du bâtiment, de la mobilité et de l'industrie. Roger Nordmann, conseiller national socialiste, propose des pistes concrètes allant en ce sens dans son dernier livre, qui propose d'utiliser l'énergie solaire pour réussir la transition énergétique.

C'est cette dimension très concrète, celle des projets qui apportent une amélioration climatique, mais aussi une amélioration de la qualité de vie, que le PS souhaite défendre, une politique écologique et sociale, indissociablement. C'est pourquoi nous avons déposé, il y a quelques semaines, une série de postulats portant sur le chauffage à distance, la climatisation pour toutes et tous, la capture du CO₂, l'électrification de la flotte de bus, ou encore l'identification de nouveaux potentiels solaires. C'est dans cet esprit de transformation publique, d'investissements et dans une volonté de réussir solidairement et socialement à répondre au défi climatique que nous soutenons le postulat de Johann Dupuis, que nous avons consigné.

Ce postulat demande tout d'abord une étape indispensable : l'établissement d'une étude des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville, pas uniquement sur le périmètre de l'administration communale d'ailleurs, pour pouvoir ensuite proposer des mesures coordonnées de réduction de ces émissions. Nous partageons pleinement cet objectif, et la nécessité d'assurer une cohérence et un suivi des politiques publiques. Il nous semble qu'un tel plan devrait revêtir une dimension stratégique et être transversal à la Municipalité, tant il est vrai que ces actions ne doivent pas ressortir d'un dicastère particulier. Notre seul regret avec le postulat Dupuis est qu'il n'inclut pas également les mesures d'adaptation.

Nous avons déposé, en 2015, un postulat allant dans ce sens, qui avait malheureusement fait chou blanc auprès du Géant vert. Mais nous restons persuadés qu'à l'échelle communale, les mesures d'adaptation devraient figurer de manière centrale dans un plan climatique, afin d'assurer la cohérence des politiques climatiques, et aussi de traiter, le plus en amont possible, des conflits potentiels entre, par exemple, des objectifs sociaux et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous espérons que la Municipalité interprétera le postulat Dupuis dans un sens large, qui couvre également les mesures d'adaptation.

En ce qui concerne le postulat Gnoni, nous vous invitons également à le renvoyer à la Municipalité, même si, en réalité, il s'adresse autant à nous et à la population qu'à la Municipalité. Nous proposons ce renvoi pour des raisons symboliques. Si nous déclarons l'urgence climatique, c'est pour souligner à quel point nous reconnaissons que la contribution des sociétés industrielles avancées capitalistes au réchauffement climatique est importante, et que les conséquences de changements ont d'ores et déjà des effets, parfois catastrophiques, sur les sociétés humaines, à commencer par les plus vulnérables.

Mais nous proposons également, tout en reconnaissant l'urgence climatique, de distinguer « urgence » d'« importance », de « catastrophe », et même de « priorité absolue ». La reconnaissance de l'importance de la question climatique doit pouvoir se faire dans le cadre démocratique éprouvé de nos institutions, avec le temps, la réflexion et l'engagement nécessaires. En aucune manière cette urgence climatique ne doit être interprétée comme une tentative d'affaiblir les institutions et les droits démocratiques. Au contraire, nous sommes persuadés qu'afin que soit partagé le constat de l'urgence et de la nécessité d'agir, c'est par une implication toujours plus grande des citoyens et des citoyennes, avec leurs différences politiques, économiques et sociales que nous devons opérer.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Je parlerai en mon nom. Monsieur Dupuis, dans votre diatribe, vous avez dit : « des actes, mais pas de blabla ». Je constate que les rose-verts, et vous-même, monsieur Dupuis, faites du blabla, mais pas d'actes.

Si j'observe du côté droit de l'hémicycle, je ne vois que des ordinateurs utilisant du courant électrique, ainsi que cinq éclairages LED et des néons. Si vous étiez conséquent, je ne devrais plus voir un seul PC allumé, et voir aussi l'éclairage éteint. En résumé, vous êtes un combattant en paroles, mais surtout pas en actes. Monsieur Dupuis, les petites rivières font les grands fleuves.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je suis tout à fait d'accord avec Mme Gnoni que nous tous ici devrions être sensibles à la préservation de la nature et du climat.

Je suis entourée de scientifiques et de très nombreux scientifiques ne sont pas aussi alarmistes que d'autres et contestent les rapports du GIEC. Ils pensent même que nous sommes à la porte d'une nouvelle ère glaciaire. (*Rires dans la salle.*) Il ne faut pas rire, de scientifiques très sérieux, plus sérieux même que le groupe GIEC, le disent. Je pense que dans les réflexions que nous devons mener, il faut se référer également à d'autres recherches scientifiques que celles du groupe GIEC et savoir garder raison.

Il me semble que ce sont majoritairement les Verts, par exemple, qui s'opposent à la construction d'éoliennes. Il faudrait qu'ils soient conséquents. Il y a un moment, on a parlé d'introduire le 30 km/h pendant la journée, or un rapport scientifique sérieux a démontré il y a quelques jours que de rouler à 30 km/h pollue beaucoup plus la population au niveau du bruit et au niveau de la pollution atmosphérique qu'à 50 km/h. Pour terminer, une petite anecdote : quand Napoléon a passé les Alpes, il n'y avait pas de neige.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'ai écouté, et j'écoute encore avec un grand intérêt, et sans idée préconçue – cela peut arriver – les torrents d'éloquence et de conviction des uns et des autres, et je les respecte dans leur diversité. Tout d'abord, il me vient une réflexion : je me dis que, sachant que la dernière petite ère glaciaire date des années 1860, que si nous n'avions pas un réchauffement climatique depuis 10 000 ans, nous aurions encore 1 km de

glace sur nos têtes. Je me demande si, véritablement, l'humanité, le progrès technique ont une telle influence sur l'ensemble de notre planète. Je me pose la question, je n'ai pas de réponse. Mais, en vous écoutant, je n'en ai pas davantage.

M. Dupuis a dit une phrase – je ne sais pas si vous vous citiez vous-même ou si vous repreniez une idée des Verts –, qui était de tenir la Municipalité pour responsable. Personnellement, je me refuse à vouloir tenir sept personnes, aussi honorables et désintéressées soient-elles, responsables du comportement de 145 000 habitantes et habitants de cette ville. C'est chacun d'entre nous qui doit être responsable, et il est un peu facile de dire que ce n'est pas moi, c'est l'autre, surtout quand l'autre, ce sont sept personnes.

Vous avez mis en balance l'urgence climatique et les droits démocratiques. Mais je crois, personnellement, et de plus en plus fondamentalement, que le politique sera en retard d'une guerre, que ceux qui vont nous dépasser, ce sont mes petits-enfants, vos enfants, et les modifications comportementales, comme ne plus aller en vacances à l'autre bout du monde en avion, aller faire ses commissions avec un sac à commissions, et des tas d'autres choses, ont un effet démultiplicateur infiniment supérieur à toutes les lois, règlements et discours que nous pourrions prononcer. Et c'est cela qui va modifier véritablement la face de la société, et c'est cela qu'un certain nombre de décideurs économiques redoutent par-dessus tout. Un changement fondamental du comportement et attentatoire à nos habitudes, mais pas seulement nos habitudes, à nos certitudes, à nos repères, à notre confort.

Vous avez parlé du plus grand défi pour l'humanité, sauf erreur, madame Gnoni, mais est-ce le plus grand défi pour l'humanité ? Il y a d'autres défis. Et pour certaines populations, c'est la paix. Pour d'autres, c'est la liberté. Pour d'autres, c'est l'accès à l'eau, l'accès aux soins, ou simplement – mais c'est énorme – la justice sociale. Alors, ce que nous considérons comme le plus grand défi pour l'humanité peut être perçu très différemment selon l'endroit où l'on vit et où l'on habite, et de notre situation dans la société.

Ce que je regrette un peu, c'est ce manque de confiance dans la capacité d'adaptation de l'humain, ce manque de confiance dans la capacité d'adaptation de la nature et du rapport de l'humain à la nature. Je crois véritablement que, et influencés par nos enfants, nous devons avoir un discours d'espoir, de modification profonde de nos habitudes consuméristes. Nous devons maintenant, et c'est cela notre défi, leur démontrer que le bonheur ne passe pas par la possession ni par le fait d'être à la mode et d'avoir le dernier produit à la mode. Le bonheur, c'est beaucoup plus complexe que cela. Il est fait de valeurs telles que la justice sociale, un certain équilibre intérieur et une diminution effectivement de cet esprit de possession, qui n'est pas nuisible en soi, mais où l'on voit à quels extrêmes cela nous conduit. Voilà pourquoi je plaide pour un message d'espoir, ce qui fait que je ne combattrai pas le renvoi de vos postulats à la Municipalité, je m'abstiendrai simplement de le renvoyer.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je n'avais pas prévu d'intervenir dans ce débat-fleuve. C'est la moindre des choses quand on parle de climat. Mais, en écoutant les différentes prises de parole, j'aimerais interpeller les postulants sur une question qui me semble assez cruciale, qui était d'ailleurs soulevée par M. Christe, pour assurer l'efficacité de leur initiative. Les postulants nous parlent de l'importance et même de l'urgence d'agir pour le climat, même que c'est le plus grand défi pour l'humanité. C'est vrai que, par rapport à la région où l'on habite, il faut peut-être revoir ce que l'on entend par plus grand défi de l'humanité. Si vous vivez dans un pays en guerre, le climat est peut-être au deuxième rang par rapport à simplement avoir une société qui vit en paix.

Néanmoins, on ne peut pas nier la mobilisation autour de cette thématique climatique : manifestations, articles de presse, appels à la révolution, que j'ai vus sur Facebook, avec un peu d'angoisse, je dois dire. Est-ce qu'il faut remettre tout en question pour le climat, entre autres nos structures démocratiques ? Je crois qu'il faut faire attention à ce que l'on appelle de ses vœux. Je ne voudrais pas ici débattre sur le fait s'il y a crise, urgence ou

simplement problème. Je voudrais simplement, et factuellement, vous parler d'un point qui me semble crucial pour que tout plan, toute action réussisse à atteindre ses buts, c'est-à-dire, la question des moyens.

Nous avons une vision, nous avons un objectif. Peut-être pas vraiment des objectifs, mais on attend qu'ils soient clairement définis, puisqu'en lisant les postulats, ce n'est pas très clair ; mais disons que l'on aura bientôt des objectifs. Et tout le monde sait ici que, pour atteindre des objectifs, il faut des moyens. Des moyens, ce sont des heures de travail, des investissements financiers et acheter des équipements.

Un de mes préopinants a parlé du plan préconisé par le Parti socialiste, qui évalue à 12 milliards les investissements nécessaires pour la Suisse. J'ai fait un rapide calcul pendant qu'il parlait : cela veut dire à peu près 300 millions pour Lausanne. Ma question est assez simple. Sachant la situation des finances lausannoises, dans quel domaine, et je suis très sérieux, j'aimerais vraiment une réponse des postulants, devrait-on réduire les investissements ? Est-ce dans la police, est-ce dans l'accueil de la petite enfance, ou est-ce que les postulants pensent augmenter les impôts ? Merci de leur réponse circonstanciée.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne vais pas parler du postulat sur le plan climat, vu qu'il ne semble pas amener de grands débats ce soir. Par contre, je pense que les personnes qui vont s'opposer au postulat de Mme Gnoni devraient le voir plutôt comme une déclaration de principe, comme l'ont fait d'ailleurs plusieurs villes vaudoises et le Canton, qui admet que nous, êtres humains, avons une influence sur le climat et que nous devons agir en conséquence.

Je suis d'ailleurs persuadé que la Municipalité, soucieuse du respect de nos institutions, ne fera pas de son éventuelle réponse au postulat Gnoni de proposition d'ingérence sur notre ordre du jour. Du coup, je pense que toute personne qui n'est pas climatosceptique dans cette salle devrait pouvoir renvoyer ce postulat à la Municipalité, de manière à accepter que, oui, nous avons une influence sur le climat de notre planète.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – J'ai entendu parler de déni de démocratie beaucoup de fois. Donc, s'il fallait encore le préciser, cet objet ne demande pas de passer des objets en force, sans les avoir votés. Bien évidemment, on aura toujours notre vote, comme on fait d'habitude. Il s'agit simplement de donner la priorité à certains objets – pas celui sur les feux d'artifice, monsieur Carrel, parce qu'il ne parlait pas spécialement du climat, mais d'objets concrets dont le plan climat. J'ai vu qu'il y avait plusieurs questions par rapport à cela. Le plan climat demande justement d'étudier et de mettre en place des actions concrètes. Selon les moyens et selon ce qui est le plus efficace, on choisit des questions ciblées sur différents départements de la Ville. Donc il y aura des actions concrètes. C'est ce que le plan climat demande.

Madame Messere, effectivement, vous avez raison, la Suisse ne produit que 0,1 % des émissions de gaz à effet de serre ; c'est un fait. Mais l'un n'empêche pas l'autre. On est un très petit émetteur en termes relatifs à la planète, si vous voulez, mais, individuellement, je vous rappelle que l'on consomme l'équivalent de 3,3 planètes par année. Notre jour du dépassement était atteint en tout début mai. Evidemment, si tout le monde consommait comme nous, on ne serait plus là depuis très longtemps. On produit à peu près 700 kg de déchets par personne, donc, évidemment, notre effet en pourcentage est très petit, mais on a une responsabilité en tant que pays riche d'agir au-delà de ce que nous demande le GIEC, pour que d'autres pays puissent justement atteindre un niveau de vie digne.

Pour M. Chollet, ou d'autres, je voulais rappeler qu'effectivement, il y avait 1 km de glaciers au-dessus de nous, mais c'était il y a 20 000 ans et on avait une température qui était de 5 à 6 degrés plus basse qu'actuellement. Et on a atteint 1 degré de plus par rapport à l'ère préindustrielle en à peine 100 ans – par rapport à 20 000 ans. On voit l'ordre de grandeur. Encore pour Mme Messere, on peut penser que l'on a un petit impact, mais allez dire cela aux personnes qui vivent dans les îles Salomon, et dont les maisons sont complètement inondées. Allez dire cela aux 2 milliards de personnes qui se trouveront

systématiquement en période de canicule, comme l'Inde est en train de le vivre maintenant, et qui ont des problèmes graves d'eau. Je vous invite à aller voir ce qui se passe maintenant en Inde. On a, encore une fois, une responsabilité en tant que pays riche d'agir, et on a les moyens de le faire.

Monsieur Christe, je vous aime bien, parce que vous êtes totalement cohérent avec ce que vous avez dit en commission. Donc, pour répondre à vos deux points, effectivement, il y a urgence financière. Je ne voulais pas citer des rapports aussi vieux, mais il me semble qu'il n'y a rien de plus précis qui a été fait depuis ce moment, le rapport Stern, qui a treize ans, met des chiffres sur le coût de l'inaction : plus on attendra, plus il coûtera cher d'agir, non seulement de réduire nos émissions, mais de les mitiger. Vous avez aussi dit qu'il ne se passe pas un jour sans qu'on ne lise dans la presse qu'il y a des problèmes climatiques ; mais, écoutez juste un peu ce qui a été dit dans cette salle dans les dernières minutes. On voit qu'il y a encore des gens qui ne réalisent pas que c'est bien de notre survie qu'on parle. On a beau le lire dans les journaux tous les jours, ce n'est pas cela qui nous met face au fait que l'on a quand même une menace extrêmement forte.

Je pense que je l'avais dit pendant mon intervention, mais peut-être que cela n'a pas été assez clair : le message que je donnais, c'est qu'on a un problème grave, mais il faut qu'on le saisisse comme une opportunité pour résoudre toutes sortes de problèmes qu'on a dans notre société. La justice climatique va avec la justice sociale. Le but de ce postulat est vraiment de travailler avec l'ensemble des partis, y compris tous ceux qui l'ont soutenu et ceux qui s'y sont opposés. L'urgence demande une mobilisation générale et le travail va constituer en une co-construction d'actions.

Pour répondre à M. Dupuis, on va non seulement soutenir la construction de crèches, mais faire en sorte que les enfants qui sont nés aujourd'hui puissent avoir un futur et puissent aller dans ces crèches.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour amener quelques précisions, sans vouloir relancer le débat-fleuve, en commençant par répondre à M. Brayer. C'est ma faute de ne pas l'avoir mentionné quand j'étais à la tribune, et je crois que je peux ne pas respecter le secret de commission me concernant : en commission, j'ai proposé à la Municipalité d'intégrer un volet adaptation, si elle le souhaitait ; et j'utilise cette formulation potestative pour une bonne raison, soit que, vous admettez vous-même que l'adaptation au changement climatique, donc s'adapter aux effets et aux impacts du changement climatique, ce sont des mesures qui n'ont pas toujours une unité de matière avec la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Quand on formule un plan, c'est assez souhaitable d'avoir cette unité de matière pour formuler une réponse coordonnée entre les services.

J'ai laissé à la Municipalité le soin de choisir si elle voulait inclure ou non un volet adaptation sur ce plan climat. Personnellement, je n'ai pas de recette magique. Pour moi, d'avoir un plan sur l'aspect atténuation du changement climatique et un autre plan sur l'aspect adaptation ferait aussi sens. Je vous rappelle par ailleurs que c'était la demande initiale faite par M. Felli, le postulat sur l'adaptation que vous avez mentionné avant. Je rappelle aussi qu'il y avait trois signataires de ce postulat, dont mon humble personne, ainsi que Mme Decollogny. Peut-être qu'il serait temps de relancer la machine et de proposer un nouveau postulat pour un plan d'adaptation, maintenant que le Géant Vert s'est retiré des terres municipales.

J'avais aussi envie de dire quelque chose à Mme Longchamp. Madame Longchamp, vous m'étonnez, parce que je pensais que ce type de discours viendrait plutôt d'un UDC. Je suis étonné de vous retrouver sur ce terrain. Je vais m'efforcer de vous répondre de manière courtoise. Je ne suis, bien évidemment, pas du tout d'accord avec vous, et même au plus haut point du désaccord, je dirais. Je ne pense pas que cela sert à quelque chose de discuter de long en large sur nos désaccords au Conseil communal. On pourra très bien aller prendre un café après.

Mais juste quelques précisions, puisque c'est un débat public. Le GIEC n'est pas un groupe comme les autres ; c'est un groupe représentatif de la communauté scientifique, certes, mais qui est chapeauté par les gouvernements. Donc le discours du GIEC est contrôlé par les gouvernements, qui plus est dans le cadre des organisations internationales. Mais le GIEC ne fait rien d'autre que faire une revue de la littérature scientifique, qui comprend l'ensemble de la production scientifique, que je connais moi-même assez bien pour l'avoir lue et y avoir contribué. Je peux vous dire que, pendant les neuf ans que j'ai travaillé dans la recherche scientifique sur les changements climatiques, je n'ai jamais lu ce que vous avez affirmé ce soir, que beaucoup de scientifiques crédibles craignaient une période de glaciation ou nieraient l'existence du changement climatique, chose que vous n'avez pas directement dit, mais peut-être dit de manière implicite.

On connaît tous un voisin physicien, ou ancien chimiste, qui peut être un peu sceptique sur le changement climatique, je le conçois très bien, mais tout le monde n'est pas climatologue. Les sciences climatiques sont une science, et il ne faut pas exagérer avec l'appropriation du champ scientifique ; laissons à César ce qui est à César, et laissons les climatologues parler de climat avant tout. Le scientifique que l'on peut avoir comme voisin de palier n'est pas forcément apte et compétent pour parler de changement climatique. En tout cas pas aussi bien que ceux qui s'inscrivent et qui produisent dans le cadre des sciences climatiques.

Un dernier point, sur lequel je voulais vous donner raison, madame Longchamp, parce qu'il y en a quand même un. Vous avez parlé de glaciation et de refroidissement. C'est vrai qu'il y a un risque de refroidissement. Je ne sais pas si beaucoup de gens le savent, mais, effectivement, un des impacts du changement climatique pourrait être la rupture du Gulf Stream, ce courant d'air chaud qui nous amène des températures douces en hiver. Et si rupture du Gulf Stream il y a, l'Europe et la Suisse pourraient connaître certains hivers particulièrement rigoureux pendant une certaine période. Mais cette période serait limitée et un phénomène d'autorégulation se mettrait en place ; le réchauffement reprendrait alors de plus vive allure après ce court passage de refroidissement qui suivrait l'effondrement du Gulf Stream. Je précise qu'il ne s'agit là que d'un scénario parmi d'autres, dont la probabilité est difficile à estimer, de l'aveu des scientifiques eux-mêmes.

Je vous rappelle encore que l'on parle de réchauffement global, et qu'un réchauffement global n'empêche pas des refroidissements partiels dans certaines zones du territoire immense qu'est le globe.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais revenir sur deux éléments de l'argumentation de notre collègue Gnoni, qui semblent éloignés de la position de mon camarade Dupuis. Je soutiendrai évidemment les deux postulats, comme nous l'avons déjà dit, mais je voulais relever deux éléments qui ressortent dans notre discussion.

Le premier, madame Gnoni, c'est que vous avez appelé à prendre la mesure de l'urgence climatique en comparaison aux autres problématiques de société auxquelles nous sommes confrontés, notamment en relevant l'exemple du harcèlement, et donc des oppressions sexistes de la société patriarcale dans laquelle nous vivons. Si je peux vous rejoindre sur le caractère spécifique de l'urgence climatique et de la crise écologique quant au fait qu'il s'agit de fait de la survie de l'espèce humaine sur cette planète, alors même que cette espèce pourrait encore survivre des millénaires en perpétuant les rapports d'oppression et de domination qui structurent nos rapports sociaux, je pense qu'il serait une erreur que de hiérarchiser l'urgence entre ces divers fonds, pour lesquels nous nous retrouvons d'ailleurs souvent ici, dans cet hémicycle, et dans les luttes aussi en dehors de cet hémicycle. Au contraire, c'est par la complémentarité et le fait de joindre ces combats que nous pourrions obtenir des résultats, et on le voit d'ailleurs dans les deux mouvements de masse qui traversent notre pays actuellement, un mouvement féministe, qui va vibrer dans quelques jours et envahir toutes les rues du pays, et un mouvement écologiste de la jeunesse. Je

pense que c'est plutôt en travaillant à faire converger l'importance et l'urgence de ces revendications qu'en les hiérarchisant que l'on peut aller de l'avant.

C'était peut-être annexe, mais, plus au centre, ma deuxième remarque sur les propos de ce soir, contrairement à vous, chère collègue Gnoni, je pense que ce n'est pas en appelant à la sacro-sainte alliance de tous les partis que l'on va pouvoir aller de l'avant pour faire face à la crise écologique. Parce que c'est concrètement ce que vous avez dit. Si cela n'empêche évidemment pas de soutenir le postulat proposé par les Verts ce soir, je suis, pour ma part, convaincu que les solutions à la crise écologique que nous vivons ne peuvent être le fait de celles et ceux qui ont dirigé à nos destinées pour en arriver là. Je pense ici à toutes celles et ceux qui nous gouvernent, à tous les niveaux, tout en faisant des phrases et des blablas sur l'importance de la transition écologique, qui continuent de défendre un modèle libéral d'économie de marché et de croissance infinie dans un monde aux ressources pourtant finies. A un autre niveau, et sur d'autres considérations, à l'échelle de Lausanne, par exemple, je vois mal comment imaginer ce que pourrait être une transition écologique conséquente dans le cadre de ce que je considère être une rigueur budgétaire, telle qu'elle est appliquée par la majorité actuelle.

Alors, oui, reconnaissons l'urgence climatique et travaillons à formuler des mesures dans un plan pour restreindre au plus vite, et autant que faire se peut, l'impact de la société humaine sur les écosystèmes, à l'échelle de ce que Lausanne peut faire. Mais j'ai, pour ma part, le plus grand scepticisme sur l'effet de ces démarches et elles ne sont pas découplées par une pression sans précédent des mouvements écologistes dans la société pour imposer la transition nécessaire à une classe politique bien plus prompte à agiter des chiffons qu'à agir concrètement.

Celles et ceux qui s'investissent de près ou de loin savent que le mouvement de grève des jeunes pour le climat est actuellement à un carrefour dans ses discussions sur les voies stratégiques qu'il pourrait prendre. Certains et certaines pensent qu'il faut convaincre les autorités d'agir, d'autres sont de plus en plus convaincus qu'on n'a plus à attendre de nos décideurs que le changement se fasse par eux, mais par eux et par elles-mêmes. Pour ma part, je formule le vœu que cette jeunesse se forge au plus vite et en conscience la conviction que la solution n'est ni dans cet hémicycle, ni à la Cité, ni à Berne, mais bien dans la rue, sur les lieux de travail, sur les lieux de vie. Car le bonheur, cher collègue Chollet, c'est non pas s'appropriier les choses, mais c'est travailler à se réapproprier nos vies, nos besoins, et chercher à reprendre démocratiquement et collectivement le contrôle de ce que nous produisons. Pourquoi, pour qui ? Aujourd'hui, ces décisions sont encore captées par une infime minorité de possédants. Voilà l'esprit de la révolution écologique et sociale à laquelle nous travaillons, qui, pour nous, doit se faire sur tous les fronts et au même niveau, et pour laquelle les thèmes dont nous discutons sont peut-être un petit coup de pouce salutaire, mais bien rien de plus.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je suis un peu abasourdie par les énormités qui se disent ici depuis le début de ce débat et l'intellectualisation que l'on fait de cette question. Est-ce que vous lisez tous les mêmes choses que nous ? On a accès à des informations incroyables avec internet maintenant. Il faut être aveugle, sourd ou avoir le syndrome de l'autruche pour nier qu'il y a quand même urgence. Je ne vais pas m'étaler longuement, mais je pense vraiment qu'il faut ouvrir les yeux et lire.

Quand j'entends Mme Longchamp mettre en doute le rapport du GIEC, je tombe de ma chaise. Excusez-moi, il y a des milliers de scientifiques qui travaillent là-dessus depuis des années. Est-ce que vous avez pris un moment pour aller le feuilleter ? Regardez. Vous allez trouver des vulgarisations de ce rapport extrêmement accessibles. Il y en a une de six pages, qui vous résume le rapport. Prenez dix minutes pour la lire et, après, vraiment, vous ne pouvez plus dire qu'il n'y a pas d'urgence climatique.

Evidemment qu'il y a toujours eu du réchauffement, on le sait tous, mais on sait maintenant que les effets de l'activité humaine depuis l'ère industrielle ont accéléré ce

réchauffement de façon dramatique. On ne peut pas être catastrophiste au point de se dire que l'on va tous se jeter du pont Bessières en sortant d'ici. Mais faisons quelque chose, donc traitons les objets liés à l'urgence climatique le plus rapidement possible. Espérons que la Municipalité répondra rapidement aux deux postulats déposés, ouvrons les yeux et cessons de jouer à l'autruche ou à la grenouille qui était dans de l'eau tiède et qui ne s'est pas vue mourir pendant que l'eau chauffait. Donc, ouvrez les yeux, faisons tous quelque chose et arrêtons de dire des inepties ou de nier qu'il y a urgence climatique.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais tout d'abord dire à M. Dupuis que, bien sûr, il y a scientifique et scientifique. Il y a des scientifiques qui sont spécialistes dans un domaine et d'autres dans un autre domaine. Ceux dont je parle, et que l'on consulte, avec qui on parle très souvent, et énormément même, ce sont des climatologues. Mais comme on dit très souvent, autant de juristes, autant d'avis ; eh bien, autant de scientifiques, autant d'avis. (*Réactions dans la salle.*) Ah oui. Et c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure qu'au lieu de se focaliser sur les rapports du GIEC, il faudrait peut-être aussi consulter d'autres scientifiques, d'autres climatologues.

Et puis, madame Schaller, tombez de votre chaise, si vous voulez. Vous savez très bien que j'ai un mari qui est scientifique et qui s'y connaît. Donc, tombez de votre chaise.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Pour vous rassurer, personnellement, je suis convaincu que l'on est en train de vivre un gros problème. Il n'y a pas de souci, il n'y a pas besoin d'être idiot ni d'avoir fait beaucoup d'études pour le comprendre.

Enfin, vous n'avez qu'à sortir dans nos rues. Bref, il y a un vrai problème de changement, et ce n'est pas sûr que l'on arrive à s'adapter, la nature non plus. On peut tous constater tous les jours que l'on a un problème de biodiversité. C'est une réalité.

Maintenant, je peux constater ce soir beaucoup d'agitation. Alors, continuez à vous agiter, pas de problème. Peut-être que cela refroidira un peu l'atmosphère, mais, à mon avis, cela ne fera pas un grand changement. Vous pouvez prendre toutes les décisions que vous voulez au niveau lausannois, de toute façon, vous pouvez plutôt essayer de voir à l'ONU, éventuellement, ou voir un monsieur avec un toupet blond sur la tête pour essayer de le convaincre, ou un X dirigeant chinois, ou un dirigeant indien. En règle générale, leur priorité n'est pas le climat, mais de nourrir leur population, ou le pognon. Tant que ce sera ainsi, nous n'irons pas très loin. Vous pouvez prendre toutes les décisions que vous voulez, vu l'impact que l'on a sur notre planète, cela ne changera pas grand-chose. Seulement, peut-être que vous aurez la conscience un peu plus tranquille pour dormir, mais ce n'est pas sûr que cela sauvera la planète pour autant.

Ce qui me dérange dans l'intervention de M. Conscience, c'est ce qu'il vient de dire il y a trois minutes. Peut-être que cela vous a passé à côté, mais moi, je m'inquiète un peu. Ce qu'il déclare, les personnes qui avaient la même pensée politique que ce monsieur, ils l'ont déjà fait, soit d'envoyer tout le monde à la campagne, etc. Résultat : 5 millions d'habitants, 3 millions de disparus au bout de cinq ans. Cela m'inquiète, parce que si un jour ce genre de personne prend le pouvoir, je vous garantis que, oui, on aura moins de problèmes climatiques, parce que la moitié de la population y passera.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais ajouter quelques mots, au nom de la Municipalité, à la fin de ce débat déjà relativement long. Je vais donc essayer de ne pas être trop long.

Ce débat sur le climat, qui s'est invité dans la vie politique mondiale, suisse et lausannoise depuis maintenant quelques mois, a une vertu immense, c'est celle de mettre un focus indispensable sur cette problématique, et de le mettre à travers l'éclairage qui a été apporté de manière beaucoup plus concrète que nous ne l'avons fait par le passé, notamment à travers toutes les politiques et les plans de développement durable que différentes collectivités ont poursuivi à l'échelle cantonale, à l'échelle nationale, à l'échelle internationale également. Nous avons ici, avec ce focus sur le climat, avec la revendication

qui vient de la jeunesse, toute une série de mesures concrètes qui sont évoquées, toute une série d'enjeux, bien plus réels et bien plus concrets que ne l'était le débat général sur le développement durable. De ce point de vue, ce débat a une vraie vertu, celle de participer à une prise de conscience indispensable sur un enjeu qui ne doit pas constituer en lui-même une politique publique, mais qui doit inonder l'ensemble de nos politiques publiques. C'est évidemment la vertu de ce débat.

Il y a maintenant un certain nombre d'écueils dans lesquels il ne faut pas tomber. Le premier, c'est celui de penser que tout démarre demain. C'est aussi de penser que les collectivités publiques, en particulier les villes – j'y reviendrai –, et Lausanne n'ont rien fait jusqu'à ce jour sur les questions climatiques. Ce n'est pas vrai. Il y a des mesures qui doivent être prises, il y a des mesures qui doivent être accélérées, il y a de nouvelles mesures qui vont devoir être engagées, et il y a beaucoup de mesures qui doivent aussi être poursuivies, qui ont déjà été engagées, qui doivent être intensifiées, qui doivent trouver aussi un écho et une résonance nationale et internationale pour certaines. Donc, évitons l'écueil de penser que tout commence demain.

Deuxième écueil important qu'il nous faut éviter, c'est de concentrer ce débat sur des mesures anecdotiques, qui ont finalement peu d'impact sur les questions climatiques à long terme et sur les enjeux, parce qu'ils sont énormes. Nous devons bien veiller, dans ce cadre, à insister sur des politiques qui ont de réelles influences, à la fois en termes de réduction du changement climatique d'abord, et d'adaptation ensuite, des mesures d'influence sur le changement climatique étant évidemment les plus importantes.

Troisième écueil, c'est de ne pas se concentrer sur des mesures qui sont immédiates. Les politiques de lutte contre le changement climatique sont des politiques au long cours, mesdames et messieurs, et nous devons en avoir conscience. C'est, je crois, le troisième écueil dans lequel il nous faut éviter de tomber, soit de penser que nous n'avons rien fait jusqu'à maintenant, se concentrer sur des mesures immédiates, et des mesures parfois un peu anecdotiques.

Cela étant, les villes, et en particulier la Ville de Lausanne, sont sensibles à ces questions climatiques depuis très longtemps. Lausanne a engagé des politiques publiques fortes dans ce domaine depuis longtemps également. Ces politiques transpirent l'ensemble de notre programme de législature, comme d'ailleurs elles ont été présentes dans le précédent programme de législature, dans nos politiques successives de développement durable. On s'inscrit donc dans une politique dans laquelle la Ville est active depuis extrêmement longtemps. Je citerai peut-être trois domaines, qui sont les domaines principaux dans lesquels les Villes ont des compétences et des moyens d'intervenir ; pas des compétences exclusives – j'y reviendrai aussi –, mais des moyens d'intervenir.

Il y a d'abord l'énergie. Nous avons une Ville qui a presque 100 % de sa consommation énergétique électrique d'origine renouvelable, et c'est loin d'être négligeable. Ce sont des efforts considérables, qui ont été menés depuis extrêmement longtemps. D'abord avec la construction de barrages, installations dont nous sommes propriétaires soit directement, soit indirectement via des sociétés que possède la Ville de Lausanne. Nous avons cette chance d'avoir une production d'énergie propre importante à Lausanne et de pouvoir nous approvisionner pour notre consommation électrique à presque 100 % avec des énergies propres, grâce à des politiques qui ont été développées notamment par notre collègue Jean-Yves Pidoux depuis maintenant quelques années, et intensifiées en matière notamment de production solaire, de géothermie aux Plaines-du-Loup et, bien sûr, bientôt d'énergie éolienne sur les hauts de Lausanne. Ce sont des politiques extrêmement fortes qui sont engagées depuis longtemps. Et nous pourrions ajouter à ces questions énergétiques la gestion des déchets et aussi le traitement industriel de nos eaux usées, qui sont des domaines dans lesquels la Ville, notamment avec sa nouvelle STEP, sera à la pointe à l'échelle internationale, avec une usine de traitement des eaux parmi les plus performantes du monde.

Ce sont des politiques extrêmement fortes, ce sont des politiques pour lesquelles nous avons investi, et nous allons continuer à investir des dizaines et des centaines de millions, qui sont d'ailleurs largement financés par les tarifs de l'eau et de l'électricité. Ce sont des politiques extrêmement fortes, qui sont engagées depuis longtemps par la Ville de Lausanne. Le premier volet c'est donc l'énergie.

Le deuxième, c'est évidemment la mobilité, qui a un effet extrêmement fort sur le climat, vous le savez toutes et tous, et pour laquelle, là aussi, les villes ont des compétences. La politique mise en place dans le cadre de l'agglomération Lausanne-Morges, en termes de développement des transports publics, de transfert modal, de développement de la mobilité douce sont, évidemment, des éléments qui vont avoir un impact extrêmement important, qui ont commencé à avoir un impact, mais qui vont avoir, avec le m3, avec le tram, avec les BHNS, avec les liaisons de mobilité douce, avec les zones 30, avec la limitation à 30 km/h la nuit, qui sont appelés à se développer, avec les zones piétonnes qui vont s'étendre, des impacts extrêmement forts, là aussi, en termes de limitation des effets du changement climatique, et là, nous avons entre nos mains des politiques fortes.

Troisième domaine, très important, c'est celui de la construction, qui est un gros consommateur d'énergie. Et, là encore, la Ville a, depuis maintenant longtemps, initié des politiques de logement durable dans l'ensemble des projets que nous développons sur les parcelles communales, avec des normes énergétiques qui sont parmi les plus performantes, qui sont inscrites et qui sont maintenant devenues la norme dans chaque projet que nous développons à Lausanne. On peut ajouter encore les programmes d'assainissement énergétique qui seront engagés dans le domaine du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne, et qui ont déjà été engagés, et dans le domaine du patrimoine administratif et des écoles ; ce sont des projets extrêmement importants qui vont, là aussi, être menés.

A ces trois politiques, on peut ajouter des politiques qui ont des effets extrêmement importants : la nature en ville, l'urbanisme, la manière dont nous allons construire, dont nous allons penser nos futurs quartiers et penser la nature dans nos futurs quartiers, penser la couleur des bâtiments et les matériaux utilisés. Tous ces éléments auront beaucoup d'importance en termes de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Face à ces enjeux, la Municipalité a décidé de présenter, cet été, un préavis au Conseil communal, avec les grands axes de sa politique en matière de changement climatique, la manière dont nous entendons travailler en termes de méthode, les objectifs que l'on se fixe. Cette politique, encore une fois, s'inscrira aussi dans les politiques précédentes, et dans la politique actuelle que nous menons, puisque nous avons, dans ce domaine, engagé des politiques fortes depuis longtemps, et nous entendons les poursuivre.

J'aimerais conclure en disant qu'il ne faudra pas oublier dans ce débat la dimension sociale de la politique écologique. Faire face au changement climatique ne peut pas se résumer à augmenter des taxes, à rendre la mobilité impossible pour ceux qui n'ont pas les moyens, mais achatable pour tous les autres. Nous avons absolument besoin d'avoir une dimension de cohésion sociale, d'avoir une dimension intégrative dans la politique climatique que nous devons mener. C'est un enjeu extrêmement important en termes de mobilité, d'accès au logement, bien sûr, en termes d'accès à la ville au sens large et en termes d'accès aux énergies. Ce sont des éléments auxquels nous serons aussi attentifs. Nous devons pouvoir inscrire, et c'est en tout cas la volonté de la Municipalité, et je crois que c'est aussi celle des groupes politiques – en tout cas de leur majorité – d'inscrire cette politique avec une dimension sociale forte et importante.

Dernier point, j'évoquais le fait que les villes, notamment Lausanne, n'ont pas attendu le débat actuel pour engager des politiques fortes en matière environnementale et en matière de climat. Les jeunes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en ciblant l'essentiel de leurs revendications à l'attention des Etats, car, s'il est un domaine où les villes sont les premières à être confrontées à des problématiques, comme c'est le cas d'ailleurs dans le

domaine de la migration, comme c'est le cas dans le domaine de l'intégration sociale, comme c'est le cas dans le domaine de la sécurité, c'est bien le climat. Les villes sont probablement celles qui, aujourd'hui, ressentent le plus fortement et le plus durement les effets du changement climatique en termes de pollution, de nuisances liées au trafic automobile et de congestion, puisque les villes sont évidemment confrontées à des problèmes de nature différente des zones non urbaines. Et s'il est une politique où les villes ont besoin d'être entendues à l'échelle nationale, en Suisse, mais c'est valable pour l'ensemble des pays qui nous entourent, c'est bien la politique climatique.

On a effectivement besoin de soutien des Etats, et aussi des cantons. Le soutien des Etats est nécessaire, en particulier pour avoir des cadres légaux qui nous permettent de prendre des mesures que nous souhaitons pouvoir prendre, pour avoir des soutiens financiers pour des mesures qui sont extrêmement impactantes du point de vue financier. Nous le verrons d'ailleurs dans la feuille de route que se fixera la Municipalité, qui entend aussi pouvoir préciser ce qu'implique aujourd'hui une politique forte de lutte contre le changement climatique. Cela implique évidemment des changements légaux nécessaires au niveau fédéral et au niveau cantonal. De ce point de vue, c'est important de dire que le climat fait partie aujourd'hui des gros enjeux sur lesquels les villes ont besoin d'être entendues à l'échelle fédérale, comme elles ont besoin d'être entendues à l'échelle de l'ensemble des Etats d'Europe et du monde. Effectivement, en qualité de responsables de ville et de métropole, de zone urbaine, nous avons des responsabilités très fortes en matière de climat. Voilà ce que je voulais vous dire s'agissant de la feuille de route municipale, qui passera par un préavis, qui vous sera présenté cet été, qui fixera les grands objectifs et la méthode de travail que souhaite engager la Municipalité sur ce sujet.

Evidemment, je vous invite, dans l'intervalle, à nous renvoyer ces postulats, qui sont des contributions très importantes au débat, comme l'est d'ailleurs toute une série d'autres postulats qui attendent dans les tiroirs. Le débat de ce soir n'est sans doute que le premier d'une longue série. Effectivement, il nous faudra débattre de ces questions, mais il nous faudra aussi penser à agir et à engager et poursuivre des politiques qui ont de réels effets et qui s'inscrivent dans la durée.

La discussion est close.

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – La commission propose de renvoyer le postulat de M. Johann Dupuis à la Municipalité par 10 voix et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Johann Dupuis est pris en considération par 65 voix et 13 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : «Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – La commission propose également de renvoyer le postulat de Mme Gnoni à la Municipalité. Il a été accepté par 8 voix, 2 abstentions et 2 oppositions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Sara Gnoni est pris en considération par 60 voix contre 9 et 8 abstentions.

Le président : – Etant donné l'heure déjà avancée, c'est sur ce vote net, qui permettra à Lausanne de rejoindre plusieurs collectivités publiques, qui ont déjà déclaré l'urgence climatique, que nous terminerons cette soirée. Je vous invite à descendre au Forum de l'Hôtel de Ville pour la collation.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h.
